

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

Nombre des membres du conseil municipal en exercice : 155

Nombre de conseillers municipaux présents : 96

Date de la convocation : 15 février 2016

Date d'affichage du compte-rendu et des délibérations : 20 mars 2018

Délibération n°DELIB-2018-052- Tarifs lecture publique affichée le 1^{er} mars 2018.

Le jeudi vingt-deux février deux mille dix-huit, à 20 h 00, le conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à Roussay, salle des loisirs, sous la présidence de Didier Huchon, maire.

Conseillers municipaux présents : (96) Laurence Adrien-Bigeon, Véronique Antunes-Baptista, Alain Arial, Marie-Bernadette Audouin, Philippe Bacle, Claire Baubry, Magali Beillevaire, Marion Berthommier, Dominique Besnier, Daniel Billaud, Philippe Blanchard, Gilles Blanchard, Dominique Bochereau, Sylvie Boissinot, Jean-Luc Brégeon, Fabrice Bréhéret, Catherine Brin, Christophe Caillaud, Richard Cesbron, Julien Chambaraud, Mathieu Chevalier, Cyrille Chiron, Rita Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Paul Chupin, Paul Clémenceau, Rémy Clochard, Maryse Coutolleau, Thierry Défontaine, Pierre Devêche, Alain Essolito, Cécile Fleurance, Jean-René Fonteneau, Jean-Marie Frouin, Julie Gaboriau, Philippe Gaborieau, Franck Gaddi, Geneviève Gaillard, Roland Gerfault, Nathalie Griffon, Hervé Griffon, Florence Grimaud, Pierre-Marie Grimaud, Yohan Guédon, Philippe Guicheteau, Sabrina Guimbretière, Nicole Guinaudeau, Rachel Hérault, Didier Huchon, Andrée Huchon, Christophe Huet, Serge Hulin, Colette Landreau, Joël Landreau, Hélène Landron, Hervé Launeau, André Léauté, Sandrine Lebon, Marie-Annette Lévêque, Béatrice Lucas, Paul Manceau, Véronique Marin, Jean-Louis Martin, Benoît Martin, Sébastien Mazan, Mickaël Mégrier, Allain Merlaud, Michel Merle, Chantal Moreau, Geneviève Morillon, Lydie Papin, Jean-Michel Pasquier, Nadia Pellerin, Alain Pensivy, Géraldine Piétin, Dominique Pohu, Marie-Line Poiron, Jacky Quesnel, Marie-Odile Ransou, Bérangère Ripoché, Michel Rousseau, Christian Rousselot, Lydie Rouxel, Jacques Roy, Geordie Siret, Denis Sourice, Marie-Claire Starel, Murielle Suzenet, Jean-Michel Taillé, Corinne Texier, Jean-Luc Tilleau, Marie-Isabelle Troispoils, Gérard Vibert, Denis Vincent, Isabel Volant.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (39) Isabelle Bouron, Emmanuel Breteau, Solène Burgos, Eloïse Charrier, Yoann Chauvat, Sandrine Clément, Etienne Coutolleau, Jacques Deveau, Emilie Douillard, Franck Dugas, Christelle Dupuis, Pascal Esnard, Vanessa Fortin, Anthony Foulonneau, Valérie Fouquet, Soizic Frouin, Régis Gaboriau, Cassandra Gaborit, Thomas Goba, Rebecca Graveleau, Aurélie Groiseleau, Nathalie Grolleau, Muriel Harraut, Loïc Humeau, Patricia Kieffer, Matthieu Leray, Nathalie Leroux, Yves Marquis, Clarisse Martin, Anthony Morin, Virginie Neau, Marie-Pierre Pérez, Freddy Radigois, Aurélie Raulais, Michel Ripoché, Lydia Sourisseau, Jean-Luc Suteau, Marie Viaud, Marc Vigneron.

Secrétaire de séance : Christophe Caillaud

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (20)

Absents	Délégation de vote à
Marc Biélin	Julien Chambaraud
Jérôme Boidron	Roland Gerfault
Georges Brunetière	Franck Gaddi
Thierry Derzon	André Léauté
Anthony Drouet	Colette Landreau
Stéphane Gandon	Benoît Martin
Claudine Gossart	Nicole Guinaudeau
Chantal Gourdon	Isabel Volant
Béatrice Mallard	Michel Merle
Simon Merceron	Sabrina Guimbretière
Isabelle Mériau	Jean-Marie Frouin
Marielle Michenaud	Denis Vincent
Florence Poupin	Alain Arial
Joël Praud	Christian Rousselot
Christelle Raveleau	Catherine Brin
Julie Ripoché	Thierry Défontaine
Sylvain Rousteau	Jean-Luc Tilleau
Laurent Vigneron	Mathieu Chevalier
Jessica Vilhem	Yohan Guédon
Sophie Vrain	Jean-Luc Brégeon

PREAMBULE

Grand rendez-vous des conseillers municipaux du mercredi 16 mai

Monsieur le maire rappelle la feuille de route 2017/2020 prévue à l'échelle de Mauges Communauté. Tous les conseillers municipaux de l'ensemble des Mauges vont être réunis, mercredi 16 mai, à 20 heures, à la Loge à Beaupréau en Mauges. Il s'agit de faire un point d'étape à mi-mandat des nouvelles collectivités : Mauges-Communauté et les communes nouvelles. On déterminera l'avancée des feuilles de route et les ajustements nécessaires pour la réalisation des objectifs en 2020, concernant chacune des compétences de Mauges Communauté.

Avant projet détaillé (A.P.D.) Restaurant scolaire Montfaucon-Montigné

Isabel Volant présente l'espace qui sera dédié notamment à la restauration scolaire, et peut-être à la périscolaire sur la commune de Montfaucon-Montigné. Ce bâtiment n'a pas vocation à être destiné exclusivement à un restaurant scolaire, aussi une appellation adéquate doit être proposée rapidement par les élus de la commune de Montfaucon-Montigné. Dans un premier temps, les lieux vont être utilisés pour le repas des enfants de l'école Grain de Soleil.



Ville de Sèvremoine

Construction d'un restaurant scolaire à Montfaucon-Montigné



Présentation APD du 13 février 2018



LES BESOINS - PROGRAMME

Les surfaces...

- 1 salle de repas de 120 m² permettant l'accueil de 80 personnes
- 25 m² de sanitaires pour les enfants et le personnel
- 1 espace bureau pour le technicien de 5 m²
- 1 local poubelle de 5 m²
- 1 hall d'entrée/vestiaire pour les enfants de 15m²
- 1 office avec coin laverie de 30 m² pouvant accueillir une ligne de self
- 1 local technique de 5 m²
- Local entretien/lingerie de 8 m²
- 7 m² de dégagement

Soit 220 m²

Il faut ajouter à cela :

- 1 dégagement pour séparer les flux entre les maternelles et les primaires qui utilisent un éventuel self 15m²
- Des vestiaires pour le personnel 10 m²
- Une « vrai » laverie avec un rangement vaisselle 15 m²
- 1 préau à l'entrée du restaurant de 20-30 m²

Soit 40 m² utiles

Présentation APD du 13 février 2018



PROJET

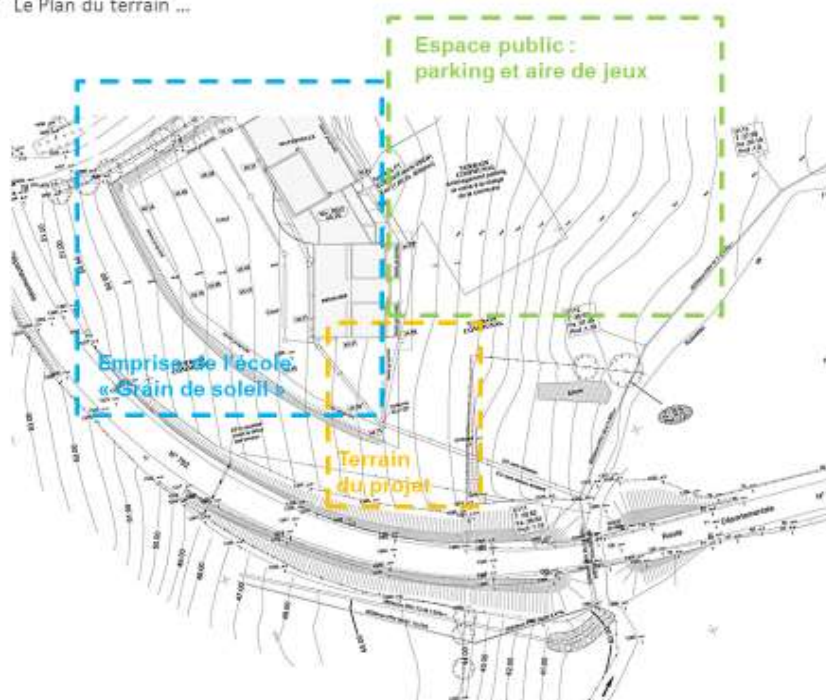


Présentation APD du 13 février 2018

SÈVREMOINE Communauté
nouvelle



PROJET Le Plan du terrain ...

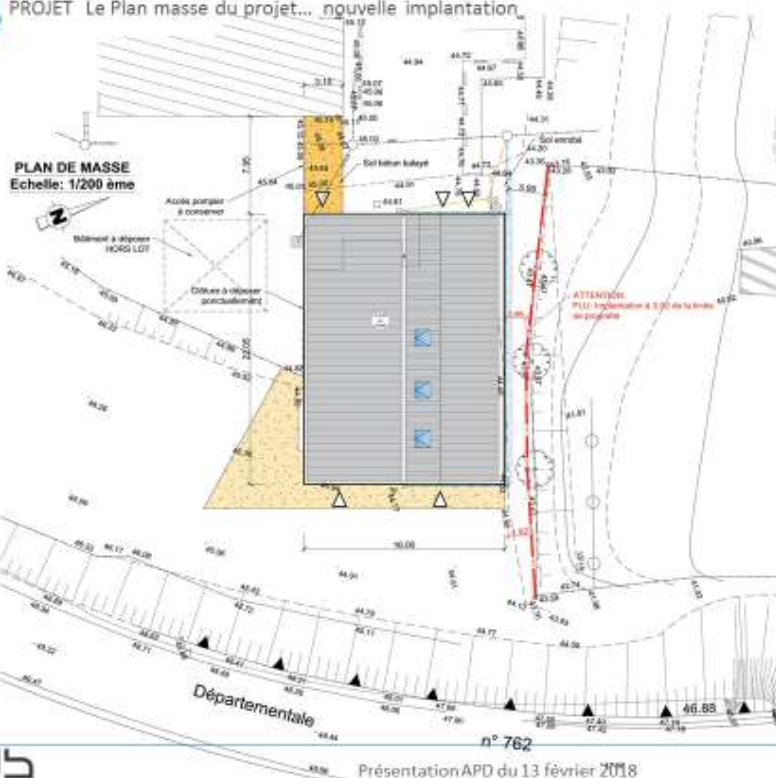


Présentation APD du 13 février 2018

SÈVREMOINE Commune nouvelle



PROJET Le Plan masse du projet... nouvelle implantation



- Le projet s'implante en limite du terrain de l'école
- Cette nouvelle implantation permet de se décaler par rapport au talus et de simplifier la maçonnerie

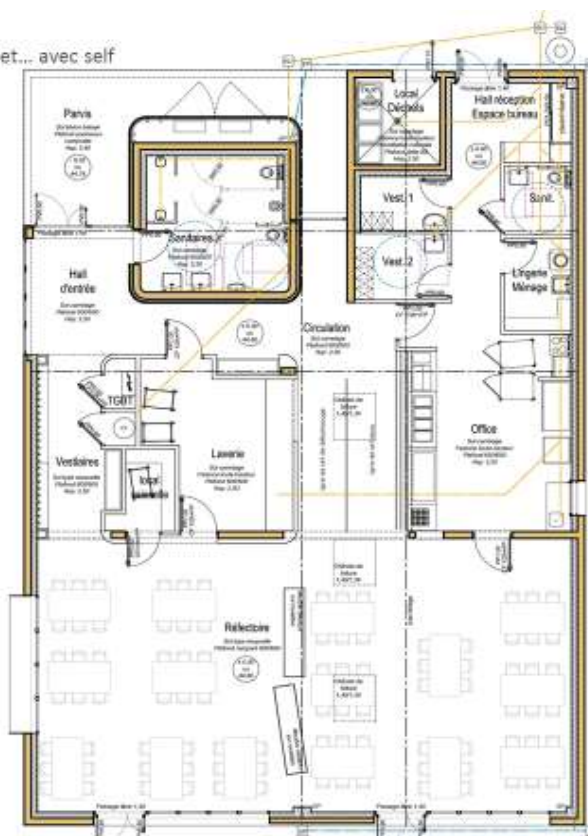


Présentation APD du 13 février 2018

SÈVREMOINE Commune nouvelle



PROJET Le Plan du projet... avec self



PROJET Les surfaces du projet...

TABLEAU DES SURFACES

Hall d'entrée	18.53
Circulation	25.24
Vestiaires	10.63
Sanitaires	15.87
Réfectoire	120.89
Hall réception espace bureau	13.45
Vestiaires 01	3.92
Vestiaires 02	5.11
Sanitaires	3.73
Lingerie et local de ménage	5.13
Office	29.23
Laverie	17.70
Local vaisselle	3.70
TGBT et technique	1.29
Local ballon eau chaude	0.90
Local déchets	6.07
TOTAL :	281.40 m²
Parvis + Local technique	30.03
TOTAL :	30.03 m²



PROJET Les perspectives extérieures du projet...



Présentation APD du 13 février 2018

SÈVREMOINE Commune nouvelle



PROJET Les perspectives extérieures du projet...



Présentation APD du 13 février 2018

SÈVREMOINE Commune nouvelle



PROJET Les perspectives intérieures du projet...



Présentation APD du 13 février 2018

SÈVREMOINE Commune nouvelle



PROJET Les perspectives intérieures du projet...



Présentation APD du 13 février 2018

SÈVREMOINE Commune nouvelle



PROJET Les perspectives intérieures du projet...



CUB

Présentation APD du 13 février 2018

SÈVREMOINE Commune nouvelle



ESTIMATION



CUB

Présentation APD du 13 février 2018

SÈVREMOINE Commune nouvelle



ESTIMATION DU PROJET APD – part travaux

DESIGNATION	TOTAL EN € HT
TERRASSEMENT – VRD – CLOTURES – ESPACES VERTS	37 000,00 €
MACONNERIE – BETON ARME	100 000,00 €
RAVALEMENT	8 000,00 €
CHARPENTE	31 000,00 €
COUVERTURE METALLIQUE	33 000,00 €
METALLERIE – SERRURERIE	4 000,00 €
MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	40 000,00 €
MENUISERIES INTERIEURES	21 000,00 €
CLOISONS SECHES	29 000,00 €
PLAFONDS SUSPENDUS	16 000,00 €
REVETEMENTS DE SOLS DURS – FAIENCE	33 000,00 €
PEINTURE – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	17 000,00 €
PLOMBERIE – SANITAIRES	16 500,00 €
CHAUFFAGE – VENTILATION	36 000,00 €
ELECTRICITE	27 600,00 €
EQUIPEMENT DE CUISINE dont ligne de Self	36 000,00 €
SOUS-TOTAL	485 100,00 €



Présentation APD du 13 février 2018



PLANNING D'ETUDE DU PROJET APD

- Validation de la phase APD : Présentation en conseil municipal du 22/02/18
 - Validation de l'enveloppe financière affectée aux travaux
 - Fixation de la rémunération définitive du MOE (10,5% du montant HT des travaux)
- Dépôt de permis de construire fin février / début mars 2018
- Présentation DCE pour lecture fin avril 2018
- Lancement de l'appel d'offre mi mai 2018
- Analyse des offres fin juin / début juillet 2018
- Choix et notification mi juillet 2018
- OS de démarrage des travaux : septembre 2018
- Travaux : octobre 2018 à juin 2019

Livraison prévue en juillet 2019



Présentation APD du 13 février 2018





ESTIMATION DU PROJET APD

Montant total des études :	70 000 € HT
Montant total des travaux, compris ligne de self : (hors option enduit matricé + 17 000 € HT)	485 000 € HT
Mobiliers, matériels informatiques :	15 000 € HT
Révisions et imprévus 2 % :	10 000 € HT
COUT GLOBAL OPERATION	580 000 € HT, soit 696 000 € TTC



Présentation APD du 13 février 2018



Isabel Volant rappelle que certains conseillers municipaux s'étaient interrogés quant à l'opportunité de retravailler les toitures pour des raisons d'économie sur le coût du bâtiment. L'architecte n'a pas souhaité poursuivre cette hypothèse, de crainte que l'acoustique intérieure ne soit pas finalement performante.

Le sol sera en Flotex, matière qui se traite comme du carrelage, même en diminuant fortement les bruits. On s'est inspiré d'un traitement similaire du sol dans un restaurant scolaire de Vendée qui a pu démontrer ses performances depuis 7 ans, étant de plus peu salissant.

Michel Merle demande des précisions sur le nombre de rationnaires prévu.

Isabel Volant répond que la surface est basée sur la capacité d'accueil de l'école attenante qui peut accueillir 200 élèves aujourd'hui. Le restaurant est prévu pour servir 80 repas x 2 services.

Approbation des procès-verbaux des réunions de conseil municipal des 21 décembre 2017 et 9 janvier 2018

Paul Clémenceau rappelle que la séance du 21 décembre n'a pas obtenu le quorum de présence effective sur place des conseillers municipaux. En cours de réunion, des conseillers municipaux ont quitté la salle, en particulier Marie-Isabelle Troispoils, 2 ou 3 autres conseillers municipaux et lui-même, et ce, avant la présentation de la réorganisation des services techniques municipaux. Paul Clémenceau aurait souhaité que ces sorties de salle soient mentionnées dans le compte-rendu de la réunion.

Monsieur le maire confirme que faute de quorum la séance de conseil municipal n'a pas pu être ouverte, et que la présentation de la future organisation des services techniques aux conseillers municipaux présents s'est faite sans délibération. Monsieur le maire constate que si quelques élus ont effectivement quitté la salle, leur départ n'a pas été notifié puisque qu'il n'y a pas eu de séance de conseil municipal officielle.

Paul Clémenceau déplore qu'un compte-rendu mentionne un avis favorable de l'ensemble des conseillers municipaux présents concernant l'organisation des services techniques municipaux. Dans ce cas, il indique qu'il ne fallait pas faire de compte-rendu de séance.

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a la possibilité de se réunir pour débattre, en séance privée sans aucune obligation de formalisme. Paul Clémenceau confirme son observation formelle et

estime que le document intitulé « Procès-verbal de la séance de conseil municipal du 21 décembre 2017 » aurait dû être intitulé « Compte-rendu de la réunion privée du conseil municipal ».

Monsieur le maire prend note de cette observation.

DELIBERATIONS

1. Finances

DELIB-2018-048

Rapport d'orientations budgétaires 2018

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Cette obligation a été reprise par l'article 22 du règlement intérieur du conseil municipal de Sèvremoine qui dispose que le rapport d'orientation budgétaire est mis à la disposition des conseillers en mairie et par voie électronique, 10 jours francs avant la réunion de conseil municipal, au cours de laquelle il sera débattu. Le conseil municipal a été destinataire du rapport d'orientation budgétaire et de son document annexe, le 9 février.

Mathilde Guémard, responsable du service Finances de la commune de Sèvremoine, présente le rapport d'orientations budgétaires.

Budget principal

Obligations de contenu du ROB :

- Orientations budgétaires avec hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget : concours financiers, fiscalité, tarification, subventions, relations financières entre groupement
- Évolution de l'épargne brute et épargne nette, ainsi que de l'encours de la dette
- Engagements pluriannuels en terme d'investissement
- Structure des effectifs
- Dépenses de personnel (traitements indiciaires, RI, heures supplémentaires...) + évolutions
- Durée effective du travail

La délibération prend acte de la tenue du DOB et de l'existence du ROB.

ROB BP – partie 1

Partie 1 : Eléments de contexte économique et financier pour l'année 2018

PLF 2018 : taxe habitation

- suppression progressive en trois ans et sous condition de ressources (30% en 2018, 65% en 2019 et 100 % en 2020)
- environ **90 % des ménages de Sèvremoine concernés**
- 2017 : **4,8 M€ de recettes soit 19% des recettes de fonctionnement**
- principe de compensation (à ce jour) : mécanisme de dégrèvement avec prise en compte de l'évolution des valeurs locatives mais les taux et abattements resteront au niveau de ceux de 2017
- refonte plus large encore de la fiscalité locale à venir



ROB BP – partie 1

Partie 1 : Eléments de contexte économique et financier pour l'année 2018

Loi de programmation financière 2018-2022 : 1,2% et les dotations

- objectif : **réduction sur 5 ans de 13 milliards d'euros**
- principe : grandes collectivités soumises au respect des 1,2% d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales
- **Sèvremoine non concernée pour le moment mais prudence**



Mathilde Guémard précise qu'à ce jour Sèvremoine n'est pas concerné par le mécanisme de la loi de programmation financière visant à réduire les dépenses des collectivités de 13 milliards d'euros, mais il convient bien entendu de rester prudent sur l'évolution des dépenses communales.

ROB BP – partie 2

Partie 2 : Les orientations générales du territoire :

Sèvremoine

PPI 2017 - 2020	2017	2018	2019	2020	PPI
Capacité d'investissement arbitrée	9.0M€	9.0M€	9.0M€	9.0M€	36.0M€
PPI initial	12.8M€	13.6M€	9.6M€	5.5M€	41.5M€
Ppi initial corrigé	13.4M€	13.9M€	9.9M€	6.4M€	43.6M€
Delta	0.6M€	0.3M€	0.3M€	0.9M€	2.1M€
SG - ASST RUE DU MOULIN ET ANCIEN STADE (EP)	0.3M€				
TI - ASST CENTRE BOURG (EP)	0.3M€	0.3M€	0.3M€	0.9M€	
PPI version fin 2017	9.1M€ (réalisé)	12.1M€	12.6M€	9.6M€	43.4M€



ROB BP - partie 2

Partie 2 : Les orientations générales du territoire (suite):

Mauges communauté

2018 :

- développement des énergies renouvelables (1.5 M€)
- l'aménagement numérique (1.5 M€) ;
- poursuite et le développement du soutien à l'aménagement des zones d'activités économiques ;
- développement de l'offre de mobilité (financement à hauteur de 1.2 M€) ;
- reprise en régie de la programmation culturelle « Scènes de Pays » ;
- reprises des activités des syndicats Sirdomdi et SIAEP de Champtoceaux, après dissolution de ces derniers.

Relations financières Sèvremoine – Mauges communauté 2018 : **révision de l'attribution de compensation** et remboursement du trop perçu 2016 et 2017.

Périmètre de révision : ZAE, l'accueil des gens du voyage et Scènes de Pays.



Monsieur le maire tient à apporter un point de précision sur ces orientations en informant que le conseil communautaire de Mauges Communauté s'est réuni hier soir. Tenant compte du résultat de l'appel d'offres de l'aménagement numérique, très heureux pour les collectivités territoriales, la communauté d'agglomération n'interviendra pas financièrement. L'enveloppe d'1 500 000 € prévue, soit 3 millions d'euros sur 2 ans, pourra être affectée ailleurs, plus particulièrement sur les énergies renouvelables pour lesquelles presque 2 millions d'euros d'investissement sont ainsi prévus.

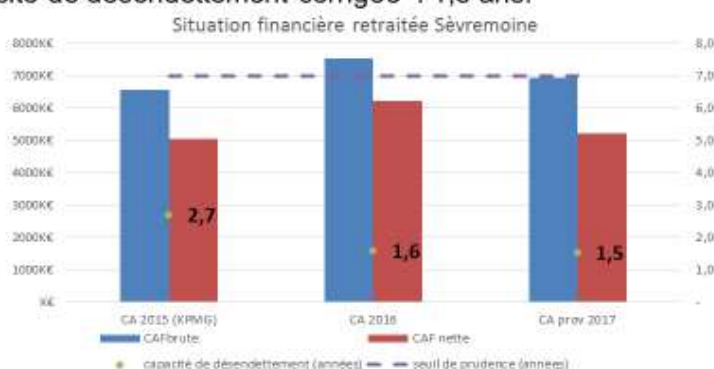
ROB BP – partie 3

Partie 3 : La situation financière de la commune nouvelle de Sèvremoine en 2017

CAF brute corrigée : 6,9M€ en 2017 soit 268€/hab
(contre 180€/hab pour les communes de 20 000 à 50 000 hab, *source DGCL*).

CAF nette corrigée : 5,2M€ en 2017 soit 202€/hab
(contre 53€/hab pour les communes de 20 000 à 50 000 hab *source DGCL*).

Capacité de désendettement corrigée : 1,5 ans.



Mathilde Guémard précise que la situation financière s'est améliorée entre 2016 et 2017, puisque Sèvremoine n'a pas emprunté et même accéléré son remboursement de dette.

ROB BP – partie 4

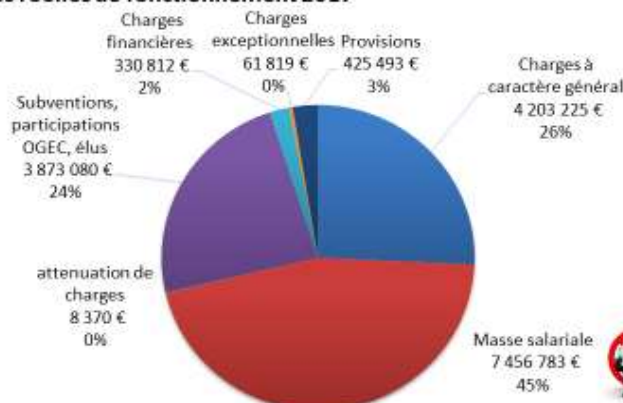
Partie 4 : Les principales orientations budgétaires pour 2018 – DEPENSES FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement - principe général pour 2018 : maîtrise des dépenses à poursuivre, niveau bien inférieur aux autres collectivités de même strate:

- CA 2016 : 736€/hab (1 426€/hab commune même strate)
- CA 2017 : 646€/hab

Prévision 2018 (corrigée)
: 17,5M€

Dépenses réelles de fonctionnement 2017



ROB BP – partie 4

DF- Charges de personnel 2018 évaluées à 8 050K€ +7,5% par rapport au réalisé 2017

- Charges de personnel 2017
- Impact réorganisation ST
- Application du GVT sur l'ensemble des charges (3% selon KPMG)
- Décisions politiques RH (harmonisation RI, temps de travail...)

Dépenses de personnel (en €/habitant)		
	2016	2017
Sèvremoine	277 €	290 €
Commune même strate population (source dgcl)	755€	



Monsieur le maire rappelle à ce titre l'engagement fort des associations sur Sèvremoine, pour gérer des services publics, tels que la restauration scolaire, la périscolaire, la petite enfance. Les comparaisons de charges des personnels avec les communes de la même strate s'avèrent très positifs pour Sèvremoine, mais doivent être relativisés au regard d'autres territoires, notamment pour les communes plus urbaines, où l'engagement associatif est beaucoup moins présent et la municipalisation des services plus importante.

ROB BP – partie 4

DF - Etat des lieux du personnel communal

La Commune comptait 331 agents au 31/12/2017 pour 229,26 ETP.

La Commune comptait 314 agents au 31/12/2016 pour 217,77 ETP.

Politique de promotion et de rémunération	
Entretien annuel	non
Régime indemnitaire	Mensuel. Réflexion en cours, aboutissement 2018
Avantages en nature	repas et véhicule de fonction soit 6 232 €. Participation employeur prévoyance 6€/mois, adhésion COS-CNAS 49.

Organisation du temps de travail	
Durée annuelle du temps de travail	En 2017 et 2018 : 1 607h.
Nombre de jours de CP	25 jours pour un agent à temps plein sur 5 jours
Nombre de jours d'ARTT	2017 : suivant les protocoles, en fonction des bases hebdomadaires 2018 : 10 jours de RTT pour un agent à 37h
Nombre de jours fractionnement	2017 et 2018 : 2 jours
Journée de solidarité	2017 : dépend du protocole de chaque commune déléguée 2018 : intégré au protocole (dans les 1 607h).



ROB BP – partie 4

DF - Charges à caractère général 2018 évaluées à :

- 4 240 K€ avec évolution de périmètre (hors 255K€ DAL) soit + 187K€/ CA 2017 (hors DAL réalisé) dont :
 - +236K€ fluides et aux coûts d'entretien des bâtiments et espaces publics,
 - +262K€ imputés à la nouvelle organisation des services techniques,
 - +18K€ au musée de la chaussure
 - +107K€ de nouveaux projets
 - - 440K€ résidence Avresne

Charges à caractère général (en €/habitant)		
	2016	2017
Sèvremoine	181 €	162 €

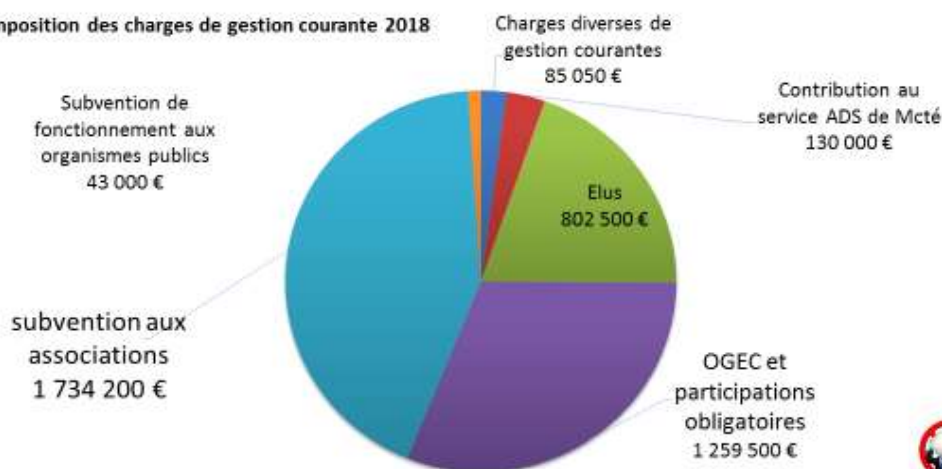


ROB BP – partie 4

DF - Charges de gestion courante 2018 évaluées à 4 054K€, + 4% /CA 2017 (+0% /BP 2017) :

- 1 734K€ de subventions aux associations
- 1 239K€ de participations aux frais de fonctionnement des OGEC

Composition des charges de gestion courante 2018



ROB BP – partie 4

DF - Charges financières 2018 évaluées à 277K€, -17% /CA 2017 (35K€ de gain):

- compactages des emprunts réalisés par la commune en 2016 puis en 2017 tout en accélérant le remboursement d'une partie de la dette.
- 1^{er} compactage 2016 (23 emprunts) : Economie totale sur la durée des emprunts de 1,6M€. Échéance de l'emprunt : 2020 au lieu de 2031.
- 2nd compactage des emprunts CACIB 2017 (6 emprunts) : Economie totale sur la durée des emprunts de 245 K€ sur le budget principal. Échéance de l'emprunt : 2030 et non plus 2041.

Charges financières (en €/habitant)		
	2016	2017
Sèvremoine	19 €	13 €
Commune même strate population	71 €	



Monsieur le maire relève que le gain financier, suite au compactage des prêts, est une donnée concrète et objectivement mesurée, soit 1 845 000 € d'économie, sur la durée des emprunts qui avaient été contractés par les collectivités historiques. Monsieur le maire souligne en l'occurrence un effet d'économie grâce au rapprochement des collectivités historiques. On doit également tenir compte des gains de temps de gestion administrative de ces prêts qui avaient des taux et des échéances très différents. Seul regret : seul le Crédit Agricole a accepté ce compactage.

ROB BP – partie 4

Zoom – Dépenses animations locales 2018 évaluées à 255K€ (158K€ de réalisation 2017)

	Population municipale en vigueur au 1er janvier 2018 (Recensement pop INSEE 2015)	Budget par communes déléguées (=10€*population municipale)	Réalisation 2017
Le Longeron	2 184	21 840 €	10 567 €
Montfaucon-Montigné	2 222	18 731 €	24 949 €
La Renaudière	1 045	10 450 €	4 746 €
Roussay	1 243	12 430 €	7 898 €
Saint-André-de-la-Marche	2 958	29 580 €	12 577 €
Saint-Crespin-sur-Moine	1 586	15 860 €	8 200 €
Saint-Germain-sur-Moine	2 957	29 570 €	13 882 €
Saint-Macaire-en-Mauges	7 382	73 820 €	63 021 €
Tillières	1 810	18 100 €	5 544 €
Torfou	2 185	21 850 €	7 532 €
Sèvremoine	25 572	255 720 €	158 915 €



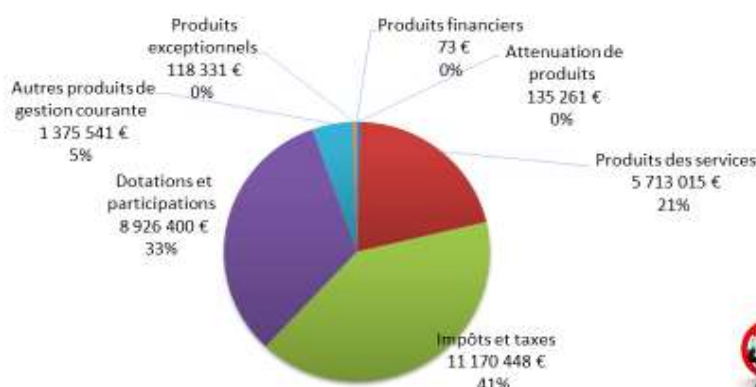
ROB BP – partie 4

Partie 4 : Les principales orientations budgétaires pour 2018 – RECETTES FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement - principe général pour 2018 : stabilité globale (régularisation de l'attribution de compensation, évolution nominale des bases d'imposition).

Prévision : 22,1M€ (hors affectation résultat fonctionnement n-1).

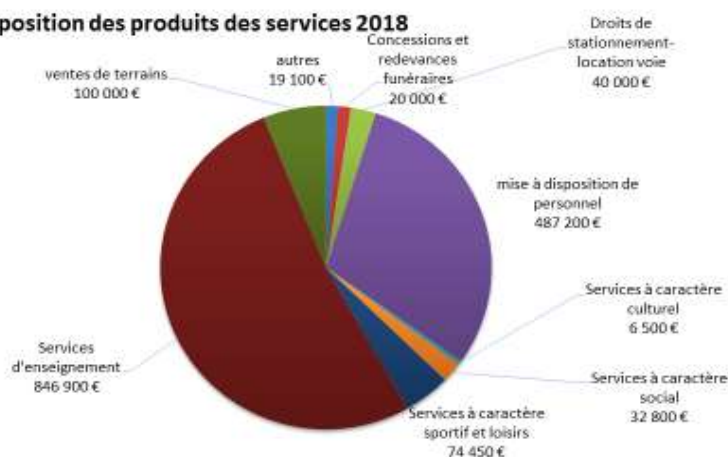
Recettes réelles de fonctionnement 2017



ROB BP – partie 4

RF – Produits des services 2018 évaluées à 1 627K€, pas d'augmentation notable par rapport à 2017 (corrigé de la vente des terrains à Mauges Communauté).

Composition des produits des services 2018



ROB BP – partie 4

RF – Impôts et taxes 2018 évalués à 10 892K€ (à affiner), -2%/CA 2017:

- baisse de l'attribution de compensation (-418K€ à régulariser et baisse annuelle de 290K€ de l'AC, montant provisoire 2018 1 054K€)
- mécanisme de lissage pour les 3 impôts locaux, augmentation du produits suite l'évaluation nominale des bases d'imposition.

Montants 2017 : 9,3M€ (y c compensations),

Montants 2018 : 9,5M€ (provisoire).



ROB BP – partie 4

Communes	Taux TH		Taux TFB		Taux TF	
	2016 (%)	2017 (%)	2016 (%)	2017 (%)	2016 (%)	2017 (%)
La Renaudière	17,55	24,01	25,36	24,75	56,62	54,91
Roussay	16,91	23,39	22,82	22,44	48,01	47,08
St Crespin sur Moine	17,90	21,87	18,69	18,69	39,54	39,38
Montfaucon Montigné	13,73	20,79	19,87	19,76	43,05	42,57
Torfou	12,85	19,54	18,38	18,41	37,22	37,27
Tillières	13,93	21,21	20,54	20,37	43,03	42,55
Le Longeron	14,77	21,52	19,33	19,27	43,37	45,59
Saint-André de la Marche	17,87	23,99	22,54	22,19	46,69	45,88
Saint Germain sur Moine	16,35	22,7	19,29	19,23	39,01	38,9
Saint Macaire en Mauges	12,85	13,33	15,50	15,79	38,45	38,39
CC Moine et Sèvre	8,47	-	0,00	-	1,99	-
Durée de lissage à compter du 1er janvier 2017	4 ans		11 ans		11 ans	
Taux moyen pondéré (taux cible)	22,33		18,72		44,62	
Taux votés (baisse du taux de -5.5%)	21,11		18,72		42,17	



ROB BP – partie 4

Estimation d'évolution : Valeur physique : +1,6% - Valeur locative : +0,4%

BASES NETTES IMPOSEES en €							
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Bases nettes de TH	22 873 637	22 818 434	23 274 803	23 740 299	24 215 105	24 699 407	25 193 395
Bases nettes de FB	18 858 129	19 456 826	19 845 963	20 242 882	20 647 739	21 060 694	21 481 908
Bases nettes de FNB	1 200 261	1 198 963	1 203 759	1 208 574	1 213 408	1 218 262	1 223 135
Bases nettes THLV	50 039	242 524	247 374	252 322	257 368	262 516	267 766

TAUX D'IMPOSITION							
	2 016	2017 (taux cible, pas taux CD précisés)	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
TH	21.79%	21.12%	21.11%	21.11%	21.11%	21.11%	21.11%
TFB	18.72%	18.72%	18.72%	18.72%	18.72%	18.72%	18.72%
FNB	44.62%	42.17%	42.17%	42.17%	42.17%	42.17%	42.17%
THLV		21.11%	21.11%	21.11%	21.11%	21.11%	21.11%

PRODUITS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES							
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
TH	4 984 166	4 817 823	4 913 311	5 011 577	5 111 809	5 214 045	5 318 326
TFB	3 530 242	3 639 535	3 715 164	3 789 467	3 865 257	3 942 562	4 021 413
FNB	535 556	505 625	507 625	509 656	511 694	513 741	515 796
THLV	-	51 880	52 221	53 265	54 330	55 417	56 525
Total produits	9 049 964	9 014 863	9 188 321	9 363 965	9 543 090	9 725 765	9 912 060
Evolution annuelle		-	35 101	173 458	175 644	179 125	182 675
Compensation		356 115	330 000	330 000	330 000	330 000	330 000
TOTAL fiscalité		9 370 978	9 518 321	9 693 965	9 873 090	10 055 765	10 242 060

ROB BP – partie 4

RF – Dotations et participations 2018 évaluées à 8 691K€, stabilité / 2017.

Ces recettes sont composées à 82% par les 3 dotations suivantes (montants 2018) :

- DGF : 4 560K€
- DSR : 1 150K€
- DNP : 390K€

↳ baisse à anticiper pour 2019 par précaution.

RF – Recettes de gestion courante 2018 évalués à 443K€, stable /CA 2017 corrigé : perte des loyers liée à la résidence Avresne.



ROB BP – partie 4

Partie 4 : Les principales orientations budgétaires pour 2018 – INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement – compte tenu de la situation financière de la collectivité : pas d'emprunt. Marges dégagées pour l'investissement en 2018 :

- 930 K€ FCTVA
- 777 K€ de subventions
- 200 K€ taxe aménagement
- Capacité d'autofinancement 2018 (provisoire) : 4 331K€

Dépenses d'investissement :

- inscription de 9M€
- reste à réaliser de 3 735K€
- reversement de Taxe aménagement Mauges Communauté 100K€
- remboursement du capital des emprunts 2 159K€, montant en hausse par rapport à 2017 (1 716K€) suite au compactage qui a raccourci l'échéance de remboursement d'un grand nombre d'emprunts.

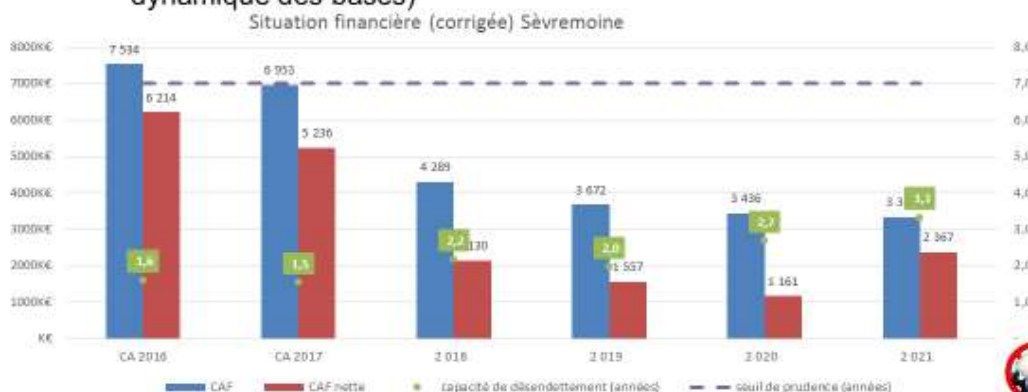


ROB BP – partie 5

Partie 5 : Prospective financière

Hypothèses :

- Niveau d'investissement à hauteur de 9M€/an jusqu'en 2020
- Hausse annuelle des charges de fonctionnement de 2% à partir de 2019
- Baisse de la DGF et de la DSR de 5% par an à partir de 2019
- Pas de hausse des tarifs ni des taux d'imposition locaux (mais dynamique des bases)



ROB BP – partie 5

Evolution des soldes intermédiaires de gestion

En milliers d'euros	CA 2016	CA 2017	2 018	2 019	2 020	2 021
Produits des services	1 980	1 713	1 624	1 624	1 624	1 624
Recettes fiscales	11 180	11 170	10 851	10 978	11 160	11 345
Dotations, compensations, subventions	8 840	8 926	8 691	8 120	7 849	7 591
Produits de gestion courante	22 000	21 810	21 166	20 722	20 633	20 560
Charges à caractère général	-4 684	-4 203	-4 491	-4 491	-4 491	-4 491
Charges de perso	-7 173	-7 457	-8 050	-8 211	-8 375	-8 543
Charges de gestion courante	-3 651	-3 873	-4 054	-4 041	-4 070	-3 975
Charges de gestion courantes	-15 509	-15 533	-16 595	-16 743	-16 935	-17 008
EXCEDENT BRUT COURANT	6 491	6 277	4 571	3 979	3 697	3 552
Autres produits de gestion courante	1 492	1 376	443	443	443	443
Produits exceptionnels liés à la gestion courante	254	118	0	0	0	0
Charges exceptionnelles liées à la gestion courante	-200	-62	-443	-500	-500	-500
Charges pour provisions	0	-425	-7	0	0	0
EXCEDENT BRUT DE GESTION	8 037	7 283	4 566	3 922	3 641	3 495
Charges financières	-503	-331	-277			
Produits financiers	0	0	0	0	0	0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	7 534	6 953	4 289	3 672	3 436	3 333
Remboursement du capital de la dette	-1 320	-1 717	-2 159	-2 115	-2 274	-2 336
CAF Nette du remb. De la dette	6 214	5 236	2 130	1 557	1 161	2 367



ROB BP – partie 5

Financement des investissements

En milliers d'euros	CA 2016	CA 2017	2 018	2 019	2 020	2 021
Dépenses d'équipement	5 447	9 318	12 735	9 000	9 000	9 000
Dépenses d'équipement incompressibles	5 103	8 673	8 375	8 375	8 375	8 375
Fonds de concours	344	645	625	625	625	625
Recettes d'investissement	8 026	6 942	4 319	3 950	4 554	4 754
Ressources propres externes	1 812	1 706	2 189	2 393	3 393	2 387
Produits net des cessions						
CAF	6 214	5 236	2 130	1 557	1 161	2 367
Emprunt	0		0	372	4 111	3 148
Résultats reportés	6 094	5 649	5 704	4 696	1 353	1 117
Résultat de clôture	9 747	13 341	1 696	2 353	2 117	3 014
Encours de dettes en milliers d'euros au 31/12/N	11 982	10 654	9 311	7 186	9 182	11 056
Capacité de désendettement (encours /CAF)	1.6	1.5	2.2	2.0	2.7	3.3
seuil (en année)	7	7	7	7	7	7
Respect équilibre légal	ok	ok	ok	ok	ok	ok



Laurence Adrien-Bigeon tient tout d'abord à remercier les services financiers de Sèvremoine pour la présentation de ce soir. Selon Laurence Adrien-Bigeon, en première lecture, on peut définir le budget comme prudent.

Néanmoins, Laurence Adrien-Bigeon souhaite avoir des réponses concernant trois points. Premièrement, à propos des charges à caractère général qui doivent effectivement être maîtrisées, si on compare avec les communes de la même strate, celles de Sèvremoine représentent 26 % des dépenses de fonctionnement, alors que sur les autres communes on est à 23 % : raison de plus pour

maîtriser ces dépenses. Notamment, on doit surveiller l'évolution des fluides. Le R.O.B. précise certes qu'on va optimiser leur évolution grâce aux énergies renouvelables et aux performances énergétiques.

Sur un plan de communication, Laurence Adrien-Bigeon aurait souhaité qu'on fasse ressortir les performances énergétiques correspondant au plan pluriannuel d'investissement. Il conviendrait de démontrer que, d'un côté on a des dépenses à caractère général qui peuvent augmenter, mais qu'on essaie de maîtriser, en faisant ressortir cette volonté d'économie sur les dépenses d'énergie, grâce aux nouveaux investissements.

Deuxième point, les recettes. On constate deux types de recettes majeures : les dotations de l'Etat et les recettes fiscales. Concernant les recettes des dotations de l'Etat, si on reprend le total des dotations divisé par le nombre d'habitants, on arrive à 332 € par habitant. Quand on compare ces dotations par rapport aux communes de la même strate que Sèvremoine, on est à 297 € de moyenne, ce qui peut apparaître satisfaisant. Mais ce dernier chiffre, qui s'avère favorable pour Sèvremoine, est dû au gel des dotations (pas de baisse) durant 3 ans. Si on multiplie 297 € par 25 000 habitants, on constate une baisse potentielle des dotations non pas de 5 % mais de 11 %. N'a-t-on pas sous-estimé la baisse des dotations à venir ?

A propos des recettes fiscales, on a une taxe d'habitation qui va être supprimée, avec une compensation parallèle de l'Etat. On l'a déjà vécu au niveau des régions quand on a supprimé la taxe foncière sur les propriétés non bâties, cela s'était fait sans compensation de l'Etat. Anticipe-t-on cette baisse des recettes ?

Laurence Adrien Bigeon craint d'une part, que la baisse des recettes des dotations soit peut-être sous-estimée et que d'autre part, la baisse des recettes de la compensation de taxe d'habitation soit trop peu anticipée.

Troisièmement, le plan d'investissement est extrêmement ambitieux, c'est positif. Pour la troisième année consécutive, on n'a pas recours à l'emprunt. Néanmoins, on constate un report de 3 700 000 € qui peut poser question. Sur 12 000 000 €, avoir un report de 3 700 000 € signifie qu'en fait on a réalisé 70 % du budget. On a prélevé 3 700 000 € sur les ménages qui n'ont pas servi, soit 30 % des recettes totales prélevées sur les ménages, représentant au total 9 500 000 €. Ainsi, si on paie 1 000 € de taxe d'habitation et de taxe foncière, 300 € n'ont pas servi. Laurence Adrien-Bigeon souhaite une réponse sur ce chiffre.

Si on reporte sur 2018 les 3 700 000 €, est-on en capacité de réaliser les 12 000 000 € sur le plan humain, au risque de ne pas mettre en place les projets, tout en prélevant trop d'impôts sur les ménages ? Finalement, ce plan n'est-il pas trop ambitieux ? Se donne-t-on les moyens pour le réaliser ?

Monsieur le maire rejoint Laurence Adrien-Bigeon sur la question de la transition énergétique. Effectivement, les actions qui ont un impact énergétique n'ont pas été fléchées et mériteraient de l'être. Si le P.P.I. n'est pas parfait, c'est malgré tout un des premiers actes politiques de la commune nouvelle qui nous permet de disposer d'une feuille de route. Il faut le reconnaître, le P.P.I. n'est pas assez ambitieux sur la question de la transition énergétique. Parce que nous sommes dans l'effet ciseaux : augmentation des charges (fluides) et baisse des recettes (fiscalité, on ne peut pas augmenter la pression fiscale) ou baisse des dotations, nous avons l'obligation de réagir. La réduction de la consommation d'énergie sur les bâtiments communaux est un point sur lequel avec Eric Chouteau (conseiller délégué en charge de l'efficacité énergétique) il conviendra de travailler pour mettre en avant les lignes du P.P.I. qui aujourd'hui auront un impact sur cette question. Nous avons présenté en préambule le projet de restaurant scolaire de Montfaucon-Montigné, sa conception sera évidemment moins énérgivore que les modulaires installés dans la cour, dotés d'un chauffage électrique peu économique. Sur la question de la transition énergétique, on a un travail de présentation à faire sur le P.P.I. existant, mais surtout une réflexion à mener à moyen et long terme. C'est vraisemblablement un des leviers majeurs concernant les capacités de financement de la commune.

A propos de la baisse des dotations, monsieur le maire rappelle que l'effet commune nouvelle permettait de bénéficier d'un gel des dotations jusqu'en 2018. Il se trouve qu'on en sort à partir de 2019, mais sans baisse des dotations à envisager. Dans la réalité, on ne descend pas aux montants des dotations au niveau des autres communes qui n'avaient pas intégré une commune nouvelle. On gèle définitivement le montant des dotations obtenu. Si la baisse des dotations devait reprendre, on part d'un niveau de dotation plus élevé que bien d'autres communes. A partir de 2019, les dotations devaient baisser comme dans toutes autres communes, mais le Gouvernement a pris la décision cette année 2018 de ne pas baisser les dotations, et en revanche d'inciter les plus grandes collectivités françaises à ne pas

dépasser un niveau d'augmentation de 1,2 % de leurs dépenses. Sèvremoine échappe à ce régime, alors qu'elle est en phase de construction de la nouvelle collectivité. En revanche, on peut prévoir que le contrat ne sera pas rempli à l'échelon national et que l'Etat exigera d'un plus grand nombre de collectivités, de se tenir à ce plafond d'augmentation des dépenses. Il vaut mieux se préparer à cette éventualité et c'est dans tous les cas l'intérêt de Sèvremoine de maintenir sa capacité d'autofinancement.

Quant à la compensation de la taxe d'habitation, il est vrai qu'historiquement, à chaque fois que l'Etat a décidé d'une compensation, pas la première année certes, la compensation diminuait voire disparaissait ensuite. On ne connaît pas encore les modalités de compensation de la taxe d'habitation, mais par expérience on peut avoir des raisons d'être inquiets sur cette ressource.

Anne Pithon précise que sur 36 000 communes en France, la taxe d'habitation représente globalement 20 à 25 % des recettes des collectivités, l'Etat ne peut pas se permettre d'ôter du jour au lendemain cette ressource. Une diminution progressive est vraisemblable pour que l'Etat puisse se rattraper, mais celle-ci ne pourra pas être aussi drastique qu'avec la région, pour ce qui était une petite recette pour les régions. Pour l'instant, on n'a pas d'écrit.

Monsieur le maire poursuit à propos des restes à réaliser. Il ne faut pas raisonner sur la seule année 2017 mais bien sur une vision pluriannuelle de ce qui va se passer dans les 4 ans, de 2017 à 2020 à la fois pour les dépenses et pour les recettes. On a fait le pari d'être en capacité financière d'engager 36 millions d'euros sur 4 ans. On a la capacité humaine pour mener ces projets, inscrits aux P.P.I., sans dépasser ces 36 millions d'euros sur 4 ans. Considérant les chiffres, on est au rendez-vous du programme qu'on s'était fixé puisque les 9M€ ont bien été engagés en 2017. Il faut rappeler que ce plan d'investissements ambitieux est sans précédent. On n'a jamais engagé 36 millions d'euros d'investissements en 4 ans sur le territoire de Moine-et-Sèvre, communes et communauté confondues. Le point d'atterrissage sera mesuré à l'issue des 4 années. Il n'est pas question de toucher à la fiscalité car la vision est pluriannuelle et que la situation à l'issue des 4 années doit permettre à la collectivité de reconduire un nouveau programme d'investissement pluriannuel avec une CAF suffisante et nécessaire pour limiter l'appel à l'emprunt. La situation financière actuelle de Sèvremoine est très saine, avec un désendettement à 1,50 an, tout en restant saine en regard des autres collectivités, on n'en sera pas là en 2020 du fait du programme d'investissement de 36M€.

Budget annexe bâtiments

Mathilde Guémard rappelle que le budget annexe bâtiments 2018 est marqué par une délibération votée en janvier 2018. Le budget bâtiments a été « nettoyé » pour n'y insérer que les locaux santé et commerciaux.

Budget annexe bâtiments (1/3)

Résultat de l'année 2017 : - 257K€ suite au report du versement de la recette de 1M€ (vente de terrains Mcté).

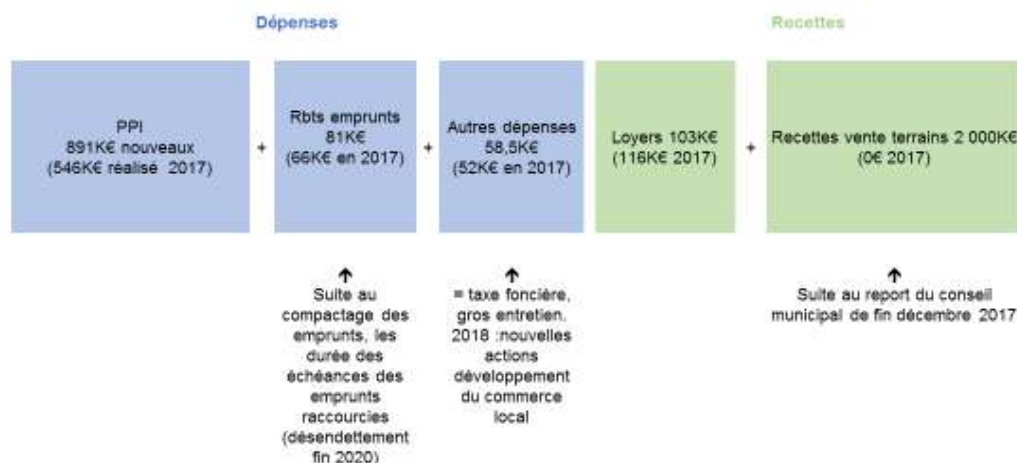
Résultat global : - 490K€

Contenu modifié par le conseil municipal du 9 janvier 2018:

Budget Bâtiments 2018		
	adresse du local	Communes déléguées
Locaux Santé		
CLEM'DENTAL	square hachen	Torfou
FOYOU - Serge	40 ter rue Louis Prosper L'Official	Montfaucon-Montigné
RICHARD SABRINA	square hachen	Torfou
SENECHAL NATHALIE & POIRON CELINE	square hachen	Torfou
SOCIETE CIVILE DE MOYENS	square hachen	Torfou
DABIN Claire	17 rue d'Anjou	Saint-André-de-la Marche
Locaux commerciaux		
PROXI	place de l'église	Tillières
MANDIN BOUTIQUE	3 rue principale	Roussay
RIPOCHE - Damien	rue de la fontaine	Roussay
SAS FREYLINGER FLEURANCE	1 rue du fief d'ares	Saint-Crespin-sur-Moine
SAS INTERMARCHE ST ANDRE	17 rue de la fontaine	Roussay
Entreprise Univ DOLLET PASCAL	6 rue des mauges	La Renaudière
BONDU ROMAIN	7 rue de la poste	Tillières



Budget annexe bâtiments (2/3)



Mathilde Guémard précise que le déficit 2017 de 257 000 € du budget bâtiments est artificiel, car il fait suite au report en 2018 du versement de la recette d'1 million d'euros correspondant à la vente des terrains à vocation économique à Mauges Communauté.

Budget annexe bâtiments (3/3)

Inscription dépenses investissement 2018 conforme au PPI : 891 641€

Projets	réalisé 2017	2 018	2 019	2 020	TOTAL
SANTÉ					
Accueil médecins et coiffeuse esthétique - MM	46 964				46 964
OAP Pasteur - Création d'un pôle santé (y c Acquisition) - SM		200 000	400 000	608 454	1 208 454
Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire - SC	40 580	300 000	102 177		442 757
Maison médicale - TI		100 000	400 000	33 727	533 727
Maison médicale de TO	1 281				
sous total	88 825	600 000	902 177	642 181	2 231 902
COMMERCE					
Multiservice - TI	36 673				36 673
Construction boulangerie - SC	181 946	71 641			253 587
Le Patchanka - SM	170 322				170 322
Le Clémenceau - Bar/Restaurant + appartement - TO		120 000	110 000	270 000	500 000
Le Lousiana (ancienne P2) - SM		100 000	245 000	260 000	605 000
Superette de Roussay - RO	57 921				57 921
Multiservice (ancienne P2) - LR			10 000	323 000	333 000
Superette de Saint Crespin - SC	11 104				11 104
sous total	457 966	291 641	365 000	853 000	1 967 607
TOTAL	546 791	891 641	1 267 177	1 495 181	4 199 509

Recettes 2018 (virement du BP – vente terrains Mauges Communauté) : 2M€ suite au report du conseil de décembre 2017.



Budget annexe assainissement collectif

Budget Assainissement

Résultat de l'année 2017 : 580 K€

Résultat global : 2 980K€ (nécessaire au vu des travaux à réaliser dans les années à venir tant sur les stations d'épuration que sur les réseaux).

Contenu : dépenses liées à l'assainissement (réseaux d'eaux usées et dispositifs d'épuration existants).

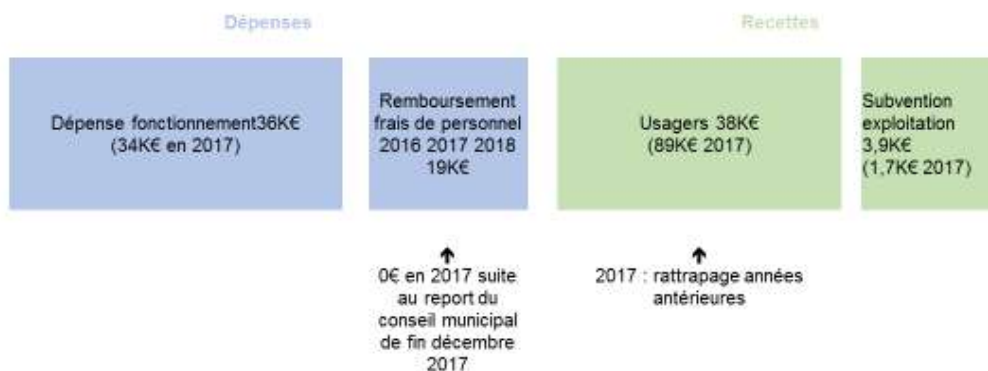


Projet	2 017	2 018	2 019	2 020	Total
PETIT INVESTISSEMENT A SAINISSEMENT	58 874	300 000	300 000	300 000	958 874
mobiliers		3 000			3 000
matériels informatiques		3 000			3 000
matériel de transport		75 000			75 000
matériels nouveaux		25 000			25 000
Mise en œuvre du SDA - Mise aux normes des réseaux EU et EP	1 173 044	1 024 000	1 000 000	1 000 000	4 197 044
Mise en œuvre du SDA - Investissement STEP	315 213	1 295 000	1 250 000	1 275 000	4 135 213
TOTAL	1 547 131	2 619 000	2 550 000	2 575 000	9 291 131



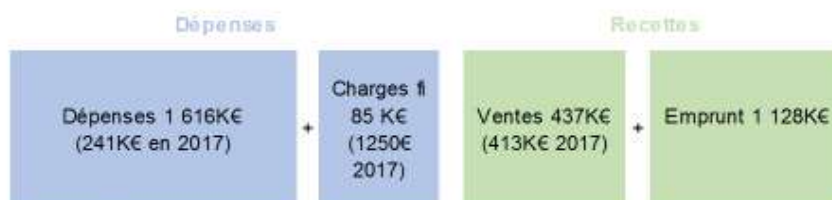
SÈVREMOINE
Commune nouvelle

Le budget 2018 est construit dans l'attente d'une cible fixée à l'échelle de Mauges Communauté.



Budget Lotissements

Résultat de l'année 2017 : 172K€
Résultat global : 133K€.



- travaux sur les lotissements le Fief Prieur à Saint-Crespin-sur-Moine, les Jardins de la Poblère à Roussay, l'Epinay à Saint-André-de-la-Marche, le lotissement Hameau de Garrot à Saint-Macaire-en-Mauges.
- études sur les lotissements les Grands Jardins à Montfaucon-Montigné et les Bruyères à Saint-Macaire-en-Mauges.



Paul Clémenceau attire l'attention, concernant le budget principal, sur la ligne Dotation Solidarité Rurale qui représente 1 150 000 € de recette. Il s'interroge sur cette recette dans la mesure où Sèvremoine est désormais une commune de 25 000 habitants. L'Etat va-t-il considérer longtemps Sèvremoine comme une commune rurale ? Sinon, cette recette devrait baisser significativement au cours des années à venir.

Anne Pithon répond que le montant de la D.S.R. est l'une des heureuses surprises après la création de la commune nouvelle. Sèvremoine est bénéficiaire à la fois de la D.S.R. et de la D.S.U. Dotation de Solidarité Urbaine. L'année prochaine tout sera compacté dans une même dotation globale de fonctionnement d'où sera constatée la baisse. Ainsi, la D.S.R. obtenue par les communes historiques fait partie des acquis, même si Sèvremoine ne pouvait plus a priori y prétendre.

Aucune autre question n'étant posée, monsieur le maire clôt le débat en rappelant que le rapport d'orientations budgétaires ne fait pas l'objet d'une délibération. Il est constaté que le débat a eu lieu. Monsieur le maire remercie Mathilde Guémard pour son intervention qu'il juge très claire.

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2018 exposé ci-dessus, concernant le budget principal communal, le budget annexe bâtiments, le budget annexe assainissement collectif, le budget annexe S.P.A.N.C. et le budget annexe lotissements,

PREND acte du rapport d'orientation budgétaire du budget principal communal et des différents budgets annexes : bâtiments, assainissement collectif, S.P.A.N.C. et lotissements.

PREND acte du débat concernant ces différents rapports.

DELIB-2018-049

Remboursement des lunettes d'un agent

Une porte d'un véhicule de service s'est soudainement refermée sur un agent communal, durant son temps de travail, en raison d'une tempête en cours. L'agent n'a pas été blessé, mais ses lunettes se sont cassées.

La monture n'était pas réparable, par contre les verres ont pu être réutilisés. La facture de l'opticien se chiffre à 49 €.

La Sécurité Sociale et la mutuelle de l'agent n'ont pas voulu prendre en charge cette facture car aucune ordonnance est en cours de validité.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à mains levées,

A l'unanimité,

AUTORISE le remboursement des 49 € qu'a dû payer l'agent communal à son opticien.

2. Administration générale

DELIB-2018-050

C.C.A.S. : modification de la composition du conseil d'administration

En raison de la démission de Mme Marie-Jo Audoin, administrateur au conseil d'administration du C.C.A.S., il convient de procéder à la nomination d'un nouveau membre élu du conseil municipal pour la remplacer et siéger à ce poste pour la durée restante du mandat.

Il est proposé de nommer Mme Florence Poupin, conseillère municipale de Sèvremoine.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 123-6 et R. 123-8 du code d'action sociale et des familles,

Vu l'article L. 2121-21 al. 2 2°,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Abstentions
111	105	6

VOTE la nomination de Florence Poupin au conseil d'administration du C.C.A.S., avec voix délibérative.
PREND ACTE de la composition actuelle du conseil d'administration du C.C.A.S. :

Voix délibératives	Communes déléguées
Michel Rousseau	Tillières
Philippe Gaborieau	Saint-Germain-sur-Moine
Virginie Neau	Montfaucon-Montigné
Claudine Gossart	Le Longeron
Geneviève Morillon	Saint-Macaire-en-Mauges
Lydie Papin	Torfou
Sylvie Boissinot	Saint-André-de-la-Marche
Florence Poupin	La Renaudière
Voix consultatives	Communes déléguées
Maryse Coutolleau	Roussay
Cécile Fleurance	Saint-Crespin-sur-Moine

3. Services à la population - Culture

DELIB-2018-051

Adhésion à l'Association pour la Coopération des Professionnels de l'Information Musicale (A.C.I.M.)

Le réseau des bibliothèques de Sèvremoine envisage d'adhérer à l'A.C.I.M. (Association pour la Coopération des Professionnels de l'Information Musicale). Le montant annuel de l'adhésion est de 60 €.

Cette association a pour but de promouvoir la diffusion de la documentation musicale en tous lieux et principalement dans les bibliothèques et institutions publiques, de participer à toute action de coopération entre les organismes assurant la collecte, le traitement, la conservation et la diffusion de la documentation musicale.

Grâce à cette adhésion, un agent pourrait participer au congrès sur « la bibliothèque musicale recomposée : nouvelles pratiques, nouveaux espaces » les 12 et 13 mars, afin de nourrir la réflexion autour de la diffusion musicale, notamment pour le projet de la future médiathèque Moine.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	106	2	5

APPROUVE l'adhésion de la commune à l'A.C.I.M. à partir de 2018.

AUTORISE monsieur le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

AUTORISE le versement de la cotisation.

DELIB-2018-052

Tarifs lecture publique

Afin de faciliter l'accès à la culture, il est proposé de revoir les tarifs des bibliothèques et ainsi d'évoluer vers la gratuité pour les jeunes de moins de 25 ans (au lieu de 18 ans actuellement), étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux et de l'A.A.H. (allocation aux adultes handicapés), qu'ils résident dans ou en dehors du territoire de Sèvremoine.

Tarifs Bibliothèques	TARIF EN VIGUEUR	PROPOSITION 2018	
Adhésion individuelle adulte, étudiant, demandeur d'emploi	8 €	Supprimé	2015

Adhésion individuelle adulte de plus de 25 ans résidant sur Sèvremoine		8 €	2018
Adhésion adulte de 25 ans et plus résidant hors Sèvremoine		16 €	2018
Adhésion enfant moins de 18 ans (signature annuelle des parents)	Gratuit	Supprimé	2015
Adhésion enfants-jeunes moins de 25 ans (signature annuelle des parents pour les moins de 18 ans) quel que soit le lieu de résidence		Gratuit	2018
Adhésion personnes bénéficiant du RMI /RSA	Gratuit	Supprimé	2015
Adhésion demandeurs d'emploi, personnes bénéficiant des minimas sociaux et de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)		Gratuit	2018
Adhésion nouvel arrivant sur la commune de Sèvremoine	Gratuit	Gratuit	2015 et 2018
Adhésion bénévoles des bibliothèques et personnel de Sèvremoine	Gratuit	Supprimé	2015
Adhésion des bénévoles des bibliothèques de Sèvremoine		Gratuit	2018
Adhésion établissements scolaires de Sèvremoine	Gratuit	Gratuit	2015 et 2018
Adhésion pour les collectivités de Sèvremoine (Foyer logement, maison de retraites, crèches...)	Gratuit	Supprimé	2015
Adhésion assistantes maternelles de Sèvremoine	Gratuit	Gratuit	2015 et 2018
Adhésion pour les associations	16 €	Supprimé	2015
Adhésion des associations à but non lucratif de Sèvremoine		Gratuit	2018
Adhésion adulte ou jeune de plus de 18 ans résidant hors de Sèvremoine	16 €	Supprimé	2015
Adhésion adulte ou jeune de moins de 18 ans résidant hors de Sèvremoine	8 €	Supprimé	2015
<u>Autres tarifs</u>			
Connexion internet : pour adhérents bibliothèques	Gratuit	Supprimé	2015
Connexion internet pour tous		Gratuit	2018
Connexion internet non adhérent	0,60€ / heure	Supprimé	2015
Photocopies / Impressions	0,15 €	0,15 €	2015 et 2018
Amendes	0,15€ par livre et par semaine de retard	0,15€ par livre et par semaine de retard	2015 et 2018

Forfait DVD ou VHS détérioré ou perdu (fiction)	50 €	Supprimé	2015
Forfait DVD ou VHS détérioré ou perdu (docu)	35€	Supprimé	2015
Forfait DVD ou jeu vidéo détérioré ou perdu		50 €	2018
Forfait livre perdu ou détérioré		20 €	2018
Forfait CD perdu ou détérioré		15 €	2018

Julien Chambaraud précise que le groupe de travail Lecture publique s'est penché sur les tarifs d'adhésion des usagers à la Médiathèque. Les tarifs n'avaient pas été actualisés depuis plusieurs années. Ceux-ci ont été adaptés aux nouvelles pratiques, comme les connexions à internet dont la gratuité totale a été confirmée. L'accès à la médiathèque est désormais gratuit pour les jeunes de moins de 25 ans, au lieu de 18 ans auparavant. Cette gratuité est également élargie aux bénéficiaires des minima sociaux. L'impact financier est de 900 € de recettes en moins, pour une recette totale d'environ 7 000 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2331-2 12° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
115	100	9	6

APPROUVE la proposition tarifaire telle que présentée dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} mars 2018.

APPLIQUE ces tarifs jusqu'à ce qu'ils soient modifiés ou rapportés.

4. Service à la population - Scolaire

DELIB-2018-053

Reprise du restaurant scolaire associatif de Saint-Crespin-sur-Moine

L'association du restaurant scolaire de la commune déléguée de Saint Crespin sur Moine a sollicité la collectivité afin de lui faire part des difficultés qu'elle rencontre.

Depuis plusieurs années et encore plus ces derniers mois, l'association se dit en difficulté pour assurer son activité. Le président fait part du manque de bénévoles, ce qui engendre pour lui une surcharge de travail qu'il ne peut plus assumer. Un appel aux bénévoles a été lancé, relayé par la collectivité. Différentes rencontres et réunions ont eu lieu afin de garder l'association en place, mais la situation n'a pas évolué.

Aussi, le président, en accord avec les membres de l'association suite à l'assemblée générale du 5 décembre 2017, sollicite la commune de Sèvremoine pour une reprise du service de restauration scolaire sur St Crespin S/Moine.

L'association :

- gère une équipe de 6 salariés : 5 d'entre eux sont en CDI et 1 en CDD ;
- fabrique et sert environ 100 repas /jour. Les repas sont fabriqués et servis sur place, dans un bâtiment communal, dont les charges sont supportées par la commune ;
- fonctionne avec un budget annuel d'environ 90 000 €. En recettes, les participations des familles représentent une somme totale de 60 000 € et la commune de Sèvremoine apporte une subvention d'équilibre annuelle de 30 000 €.

Isabel Volant rappelle les difficultés de l'association gestionnaire du restaurant scolaire de Saint Crespin. L'an dernier, l'association avait sollicité la contribution de la municipalité pour la gestion et

éventuellement trouver des bénévoles. Malgré les efforts des uns et des autres ceci n'a pas été possible. Fin 2017, les familles ont souhaité que le restaurant soit repris par la commune. Ce reprise ne peut être effective qu'à la rentrée 2018/2019, avec le personnel pour lequel des propositions seront faites en avril.

Franck Gaddi demande si le tarif du repas va être revu.

Isabel Volant précise que le tarif du repas est déjà harmonisé à 3,95 €, comme dans tous les autres restaurants scolaires de Sèvremoine.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
115	108	4	3

SE PRONONCE pour la reprise de la gestion entière de ce service de restauration scolaire, y compris de son personnel, à compter de la rentrée de septembre 2018/2019.

5. Service à la population - Social

DELIB-2018-054

Locaux de santé de Sèvremoine – Fixation des loyers

Richard Cesbron rappelle que le Schéma Territorial de Santé a été validé en décembre 2016, afin de favoriser l'implantation des professionnels de santé sur Sèvremoine, suite à un travail collaboratif. Ce schéma se décline en trois projets de quartier : quartiers Avresne, Moine et Sèvre. Sur ce dernier, une maison de santé existe déjà à Torfou. Un projet monosite est également prévu sur le quartier Avresne, comprenant une maison de santé à créer à Saint Macaire. Le quartier Moine est doté d'un projet multisites avec quatre équipements, dont un privé à Saint Germain. Deux maisons de santé sont à construire : une à Saint Crespin, une autre à Tillières. Un médecin est installé à Montfaucon-Montigné.

Richard Cesbron explique qu'à ce jour le mode de calcul des loyers est différent selon les communes déléguées. Les loyers appliqués sur les locaux de santé sont disparates entre les communes déléguées. Il est nécessaire de répondre à un besoin d'équité à l'échelle de Sèvremoine. Le projet de Saint Crespin conduit à mener cette réflexion. Les loyers doivent être calculés et arrêtés pour les professionnels qui vont intégrer les maisons de santé. Une méthodologie a donc été définie à titre de proposition. Celle-ci a été présentée au bureau élargi du 16 janvier dernier. Des réajustements y ont été demandés. Une nouvelle présentation a été proposée pour la réunion de bureau élargi du 31 janvier 2018. C'est celle-ci qui est mise au vote ce soir. Durant ce processus, il y a eu des échanges avec les professionnels de santé concernés, pour les différents projets à réaliser.

Michel Rousseau commente les principes arrêtés par le groupe de travail. Tout d'abord, il est proposé de ne pas répercuter le coût d'acquisition des bâtiments sur le calcul des loyers. Selon les circonstances, soit la commune est déjà propriétaire des terrains ou bâtiments, soit elle doit en acquérir. L'absence de répercussion du foncier entre dans l'aide globale que la commune apporte pour favoriser le maintien des services de santé sur notre territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Territorial de Santé de Sèvremoine, trois projets de construction de maisons de santé sont programmés sur les communes de St Crespin, Tillières et St Macaire.

Dans un souci de cohérence à l'échelle de la commune nouvelle, il est proposé de définir des conditions de location qui seront applicables à l'ensemble de ces trois projets, inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement 2017-2020.

Il est proposé de fixer les conditions suivantes :

- Un montant de loyer au m² « standard » à l'échelle de Sèvremoine.
Pour des raisons particulières qui ne sont pas liés à la destination du bâtiment, l'aménagement d'un bâtiment peut coûter plus ou moins cher. Il est proposé de fixer un prix au mètre-carré identique à tous les locaux, pour qu'il y ait une unité de traitement entre tous les professionnels de santé du territoire.
- Une répartition de la location des surfaces communes au prorata des m² de cabinet (règle de copropriété).
Généralement, les cabinets sont dotés d'espaces communs qui comprennent des salles d'attente, des sanitaires, un accueil, des archives, salle de repos, couloirs, etc.
- Une exonération de loyer sur les locaux vacants.
Ces derniers ne sont pas supportés par les professionnels installés dans les autres cabinets. Par exemple, on peut imaginer six cabinets dans une maison de santé pluridisciplinaire. Un cabinet devient vacant suite au départ d'un professionnel, sans remplacement. La commune supportera alors cette vacance en ne percevant pas de loyer des m² non occupés, sans répercussion sur les autres professionnels locataires.
- Un seul bail par cabinet (en cas de partage du cabinet entre plusieurs professionnels définissent, ils s'accordent entre eux sur la clé de répartition du loyer).
Par exemple, un cabinet peut être utilisé à la fois par un infirmier, un orthophoniste et un ostéopathe ou autre. La commune ne facturera qu'un seul loyer pour un cabinet selon les règles énoncées précédemment, à charge pour les professionnels de se répartir le montant global.
- La contractualisation directe entre les professionnels de santé et les fournisseurs pour toutes les charges de fournitures et prestations (électricité, eau, télécommunications, assurances, ménage, maintenance des équipements, etc...).
- La collectivité ne prend pas en charge les frais d'accès aux services et les consommations, ainsi que tous les autres frais divers d'exploitation.
- La taxe sur les propriétés bâties et l'assurance du propriétaire restent bien à la charge de ce dernier, sans demande de remboursement au locataire.
- Des cabinets vacants peuvent occasionnellement être utilisés par des professionnels.
Il est donc proposé de prévoir un loyer spécifique pour l'utilisation ponctuelle de locaux vacants, par exemple pour une permanence pour une durée déterminée. Il sera alors prévu une convention d'occupation précaire qui ne vaudra que dans l'attente d'un autre professionnel pour une location pérenne.
- Les loyers fixés ne couvrent pas le prix de revient standard, la commune prenant en charge une partie du coût pour minorer les loyers, sans aucune distinction entre les catégories de professionnels, sous condition de compatibilité avec le Schéma Territorial de Santé de Sèvremoine.
La prix de location standard au m² sera bien le même, quelle que soit l'activité exercée, par exemple entre les médecins, les infirmières, les paramédicaux et quel que soit le site.

Pour l'établissement du loyer standard, le projet de Saint-Crespin-sur-Moine est pris pour référence. Le calcul est réalisé avec un amortissement sur 15 ans, sans tenir compte de l'acquisition initiale du foncier et du bâti. Le coût prévisionnel d'opération ressort ainsi à 10 € HT du m², soit 12 € TTC. Dans le cadre de son engagement d'améliorer l'offre et l'accès aux soins pour la population et de conforter une attractivité du territoire pour les professionnels de santé, la commune prendra en charge une partie du coût de l'opération pour minorer les loyers.

Ainsi, il est proposé de fixer le montant du loyer à 7,92 € HT (9,50 € TTC) du m², soit une prise en charge de la collectivité à hauteur de 21 %.

Dans une volonté d'harmonisation, il est proposé d'appliquer ce montant de loyer aux locaux de santé suivants, à compter du 1^{er} avril 2018 :

- Maison médicale de Montfaucon-Montigné ;
- Locaux 17 rue d'Anjou à St André de la Marche.

Ainsi, les baux en cours seraient ainsi modifiés :

- Cabinet médical à Montfaucon-Montigné : bail professionnel en cours pour l'occupation de 26,46 m² (correspondant au cabinet et à une part des locaux communs) avec un loyer initial de 275 € HT. Il est donc proposé de reconsidérer le loyer pour un montant mensuel de 209,56 € HT.
- Cabinet d'ostéopathe à St André-de-la-Marche : bail professionnel en cours pour l'occupation de 28,62 m² (correspondant au cabinet et à une part des locaux communs) avec un loyer initial de 450,00 € (pas de T.V.A.). Il est proposé de reconsidérer le loyer pour un montant mensuel de 226,67 € HT.

Pierre Devêche s'étonne qu'on n'ait pas prévu un critère, pour le calcul des loyers, de degré d'attractivité de telle ou telle partie du territoire, puisque le but est bien d'encourager l'arrivée et l'implantation de professionnels de santé. Les différentes parties du territoire de Sèvremoine ne sont pas forcément égales dans ce domaine.

Richard Cesbron répond que ce débat a eu lieu au sein du bureau élargi. Effectivement, on peut penser que certains pôles du territoire sont plus attractifs, mais le but est bien de doter toutes les communes d'une attractivité comparable à celles des pôles. Voilà pourquoi, il a été proposé un tarif uniforme sur le territoire.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2331-2 12° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
110	92	12	6

APPROUVE les principes de location ci-dessus énoncés.

FIXE le loyer standard des locaux de santé rappelés ci-avant à 7,92 € HT (9,50 € TTC) du m².

DELIB-2018-055

Crèche familiale : modification du règlement de fonctionnement et tarifs 2018

Un contrôle de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) a été réalisé à la crèche familiale « L'Abord'âge », sur place, les 25 et 26 avril 2017. Cette visite avait pour objet de vérifier la qualité des données déclarées et la bonne utilisation des fonds versés par la C.A.F. de Maine-et-Loire au titre de l'exercice 2015. Ce contrôle a conduit à un rappel en faveur la commune, d'un montant de 606,69 €.

Lors de cette visite, le contrôleur a également fait plusieurs observations sur le règlement de fonctionnement de la structure qu'il convient de prendre en compte. Les modifications à apporter au règlement actuel concernent principalement :

- La mention de la priorité donnée aux enfants domiciliés sur la commune nouvelle.
- La révision annuelle du contrat d'accueil.
Celle-ci n'était pas toujours réalisée. La situation des parents peut changer au cours de l'année.
- Les modalités de révision du contrat avec un préavis d'un mois qui s'appliquent aussi bien en cas de diminution ou d'augmentation du volume d'heures.
Quand la situation des parents change, on peut réviser le contrat, mais après un préavis d'un mois.
- Sur les congés annuels, le nombre de semaines est défini à la signature du contrat d'accueil. Dans la mouture précédente, étaient prises en compte 5 semaines de congés annuels. Aujourd'hui, certains parents ont non seulement des congés annuels, mais également des R.T.T. qui se transforment en semaines complètes. Comme certaines familles bénéficient de davantage de jours d'absence de leur travail, il convenait d'en tenir compte.
- L'actualisation des tarifs car il doit être noté que les familles doivent faire connaître leurs changements de situation à la structure et à la C.A.F..
- Les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018, selon la loi, doivent recevoir 11 vaccins. Ceci doit être noté dans le règlement de fonctionnement de la crèche.

Enfin, en annexe 2 du contrat, figurent les tarifs définis par la C.A.F., applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2331-2 12° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	100	4	8

APPROUVE le règlement de fonctionnement de la crèche familiale « L'Abord'âge » ci-annexé qui se substitue au précédent règlement en date du 4 novembre 2016.

AUTORISE monsieur le maire à le signer.

APPROUVE l'application des tarifs fixés par la C.A.F. pour l'année 2018 figurant en annexe 2 dudit règlement :

Tarification : montant du tarif plancher-plafond

Ce montant est réactualisé chaque année selon les informations transmises par la Caisse d'Allocations Familiales.

A titre indicatif, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, pour un accueil familial les montants à retenir sont les suivants :

- tarif plancher : ressources mensuelles inférieures ou égales à 687,30 €
- tarif plafond : ressources mensuelles égales ou supérieures à 4 874,62 €

Famille avec	Tarif horaire minimum	Tarif horaire maximum
1 enfant	0,34 €	2,44 €
2 enfants	0,27 €	1,95 €
3 et 5 enfants	0,21 €	1,46 €
6 enfants et plus	0,14 €	0,97 €

6. Service à la population - Sport

DELIB-2018-056

Groupe sport - Adjonction de 2 nouveaux élus : Dominique Bochereau et Benoît Martin

Par délibération du 28 septembre 2017, le conseil municipal a voté la composition du groupe Sports piloté par Denis Source :

Commune déléguée	Représentant
La Renaudière	Thierry Défontaine
Le Longeron	Serge Hulin
Montfaucon-Montigné	Mickaël Mégrier
Roussay	Sabrina Guimbretière
Saint André de la Marche	Jérôme Boidron
Sain Crespain sur Moine	Philippe Bacle
Saint Germain sur Moine	Stéphane Gandon
Saint Macaire en Mauges	Michel Merle
Tillières	Hervé Griffon
Torfou	Christian Rousselot

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2121-22 2° et L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Abstentions
111	100	11

ACCEPTE l'intégration au groupe Sports de

- Dominique Bochereau de Saint-Macaire,
- Benoît Martin de Saint-Germain.

7. Planification

DELIB-2018-057

Elaboration du Plan local d'Urbanisme de Sèvremoine – Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD) – Second débat

Monsieur Jean-Louis Martin, adjoint au Maire en charge de l'Aménagement et de l'Urbanisme rappelle que le conseil communautaire de Moine et Sèvre, alors compétent, a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme le 19 septembre 2013. Les travaux d'élaboration du PLU sont poursuivis par la commune nouvelle de Sèvremoine depuis sa création le 15 décembre 2015. Par délibération du 26 janvier 2017, le conseil municipal de Sèvremoine s'est opposé au transfert de compétence « plan local de l'Urbanisme » à Mauges Communauté.

L'article L. 151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

La finalisation de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD) a donné lieu à plusieurs réunions de présentation et d'échanges entre les élus de Sèvremoine, à une rencontre des personnes publiques associées le 29 avril 2015 et à une veillée urbaine avec la population. Les communes déléguées de Sèvremoine ont ensuite rendu leur avis et un premier débat sur les orientations générales du PADD a eu lieu le 30 juin 2017, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'Urbanisme.

Le PADD traduit l'ambition politique de Sèvremoine pour organiser et développer son territoire en relevant les défis à venir. Il est le cœur du projet d'aménagement de Sèvremoine qui permet de répondre aux besoins des futurs habitants et des entreprises. Il est aussi la clef de voûte du document d'Urbanisme : il conditionne et encadre la suite des travaux de la phase réglementaire (Règlement écrit, zonage, Orientations d'Aménagement et de Programmation). Il s'articule autour de 5 orientations stratégiques :

- S'organiser collectivement pour donner accès à une offre de services et d'équipements de qualité
- Démographie, flux résidentiels et habitat : un projet cohérent avec le positionnement et les ambitions du territoire
- Un développement économique qui s'appuie sur un tissu d'entreprises dynamique et diversifié
- Une richesse patrimoniale, historique et culturelle, socle d'un positionnement touristique
- Un espace rural vivant.

Ces orientations générales du PADD ont été présentées à la population lors de 3 réunions publiques organisées les 18, 21 et 27 septembre 2017.

Ces orientations, débattues au mois de juin 2017, ont ensuite été précisées lors des travaux d'élaboration des documents réglementaires du PLU'S, à travers les rencontres avec les communes déléguées, les remarques émises par les services de l'Etat et l'apport d'éléments complémentaires de la part de Mauges Communauté sur le volet économique.

Les principaux changements portent sur les deux points suivants :

- Une refonte de la présentation concernant les objectifs démographiques et résidentiels de Sèvremoine (avec ajouts d'objectifs chiffrés complémentaires et en termes de maîtrise de la consommation d'espace).
- Une mise en adéquation avec le projet économique porté par Mauges Communauté (avec redéploiement des surfaces économiques prévues, et affirmation plus marquée de la vocation des zones structurantes).

D'autres évolutions présentent des enjeux limités qui n'auraient pas, à eux seuls, nécessité la tenue d'un nouveau débat sur le PADD. Elles portent sur la formulation de certains points de l'axe 5 Un espace rural vivant et touchent aux thématiques de la Biodiversité, du risque radon et des nuisances sonores.

L'avis des communes déléguées sur ces évolutions a été sollicité. Les conseils communaux ont eu lieu les 12 et 14 février 2018 :

- ✓ La Renaudière, Le Longeron, Montfaucon-Montigné, Roussay, St-Germain sur Moine, Tillières : Avis favorable
- ✓ Torfou : Avis favorable avec une réserve sur le nouveau découpage de la zone à la Colonne proposé par Mauges Communauté.
- ✓ St-Crespin sur Moine : Avis favorable avec une réserve : demande de matérialisation sur la carte du maillage territorial, du lien de St Crespin avec Clisson
- ✓ St-Macaire et St-André : avis favorable avec réserve sur les termes utilisés pour Actipôle : Accueil des activités de services tournées vers les besoins d'entreprises.

La nouvelle version du PADD a été adressée aux membres du conseil municipal avec une note de synthèse spécifique qui vient décrire ces éléments d'évolution du PADD. Ces documents sont également annexés à la présente délibération.

Débat du Conseil municipal

Le débat a ensuite été ouvert. Les échanges ont essentiellement porté sur la stratégie de développement économique et sur le travail fin mené sur les vocations et le potentiel de chaque zone, en partenariat avec Mauges Communauté et la Chambre d'Agriculture.

Jean-Louis Martin, adjoint au maire en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, indique que comme pour le rapport d'orientations budgétaires, on doit constater un débat au sein du conseil municipal, mais sans vote à l'issue. Il explique les raisons de ce nouveau débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du futur plan local d'urbanisme de Sèvremoine. Le premier débat a eu lieu en juin 2017. Depuis, les conseils communaux ont travaillé à la déclinaison de ce P.A.D.D. sous la forme des O.A.P., du zonage et du règlement. Le parti pris retenu par Sèvremoine est de confier aux communes déléguées, qui connaissent parfaitement leur territoire, le travail sur ce zonage, ces aménagements. Les conseils communaux ont réfléchi à deux reprises avec les bureaux d'études, ces derniers étant les garants de la consolidation et de la cohérence du projet de Sèvremoine. Ces travaux ont été formalisés par les Bureaux d'étude et adressés aux communes déléguées pour avis. Jean-Louis Martin a ensuite échangé avec les représentants de chacune des communes déléguées sur leurs observations. La synthèse en est faite actuellement, pour une rencontre avec les bureaux d'étude début mars afin de vérifier la faisabilité de la prise en compte de ces remarques. Le projet global sera ensuite présenté à chaque conseil délégué, avec un zoom sur leur territoire.

La réflexion a été étendue à Mauges Communauté, notamment sur la question Economique qui est de sa compétence, à la Chambre d'Agriculture et aux services de l'Etat.

Enfin entre juin 2017 et ce jour, trois réunions publiques se sont déroulées, à Tillières, Torfou et Saint Macaire, afin de présenter à la population les premiers travaux sur les O.A.P. et le zonage.

Ce nouveau débat du P.A.D.D. ne porte pas sur ces travaux de zonage et d'OAP qui feront l'objet d'une validation en conseil municipal après avis des conseils délégués lors de l'approbation. Ces travaux ont toutefois fait évoluer le projet et rendent nécessaire ce second débat. Deux axes ont fait l'objet de compléments et de redéfinitions.

Premier axe : la démographie, les flux résidentiels et l'habitat.

Les évolutions résultent directement des travaux sur les OAP et le zonage et visent également à répondre aux observations de l'Etat, émises en novembre sur le premier projet de PADD. Les services de l'Etat émettaient le souhait

- Que le PLU'S fasse apparaître des objectifs en cohérence avec la durée du PLU'S qui est de 10 ans, alors que le premier PADD affichait une projection à quinze ans.
- Que les densités recommandées par le SCOT soient affichées.
- De faire mieux apparaître la distinction entre la consommation d'espace agricole au titre de l'habitat d'une part et au titre de l'économie d'autre part.

Deuxième axe : Le développement économique qui est une compétence de Mauges Communauté. Un travail mené avec Mauges Communauté a conduit à affirmer que sur Sèvremoine le développement économique souhaité et nécessaire devait être très ambitieux. Mauges Communauté a constaté que les lieux où les entrepreneurs, partenaires économiques, voulaient s'implanter, étaient Chemillé en Anjou, le long de l'autoroute et Sèvremoine, autour de la R.N. 249, plus particulièrement à Val de Moine et les Actipôles de Saint André. Toutes les zones n'ont pas une attractivité équivalente. Le SCOT décline trois types de zones : les zones structurantes comme les Actipôles, les zones intermédiaires comme celles de la Colonne du Motreau à Torfou et du Bordage au Longeron et les zones artisanales. Les surfaces de consommation réservées à l'Economie ont été redéployées sur les zones plébiscitées par

les entreprises. Ceci amène une affirmation beaucoup plus marquée sur ces zones structurantes que sont Val de Moine à Saint Germain et Actipôles à Saint André.

Les services de l'Etat ont émis d'autres observations de forme qui ont amené des ajouts et compléments dans l'axe 5 du PADD. Un espace rural vivant. Ils n'auraient pas nécessité à eux seuls un second débat :

- Précisions sur les cœurs de diversité en référence au S.C.O.T.
- Sur la valorisation des ressources locales, des critères, notamment paysagers, ont été ajoutés
- Ajouts d'exemples de routes départementales concernant les nuisances sonores, l'Etat ayant observé qu'en plus de la RN 249, d'autres routes, départementales celles-ci, induisaient des nuisances sonores à mentionner.
- Ajout de la nécessité d'être vigilant sur la gestion d'interfaces entre l'habitat d'une part et les activités et équipements d'autre part.

Par ailleurs, la demande de la commune de Saint Crespin a été prise en compte et a été ajoutée une flèche matérialisant les relations et les échanges avérés entre Clisson et Saint Crespin. Ceci est plus en adéquation avec le texte même du P.A.D.D. qui, à plus d'une dizaine de reprises, explicitait bien ces échanges.

Concernant les remarques de Saint André et Saint Macaire, a été ajouté un mot « notamment » qui n'enferme pas, est moins restrictif, sur les types d'entreprises qui pourraient venir sur les zones Actipôle. Les entreprises sont également à la recherche de cohérence et de visibilité. Lors d'une réunion publique, un entrepreneur de la zone de Val de Moine a indiqué qu'il était intéressant pour les entreprises d'avoir à l'intérieur d'une même zone de la lisibilité. Il convient d'organiser l'aménagement de nos zones économiques. Actipôle Atlantique et Actipôle Anjou sont les portes d'entrée du premier pôle des Mauges et de Sèvremoine. Et il ne semble pas raisonnable d'accueillir tous types d'activités sur Actipôle sans en vérifier les impacts sur le devenir de l'aménagement de ce secteur.

Avant de donner la parole aux conseillers municipaux en vue du débat, Jean-Louis Martin explique la suite de la procédure. La commission Aménagement et Urbanisme va finaliser les travaux sur les O.A.P., le zonage et le règlement. En mars, les documents seront envoyés à la D.R.E.A.L. pour l'étude au cas par cas. La D.R.E.A.L. répondra pour savoir s'il y a besoin d'une étude environnementale complémentaire. L'objectif étant d'arrêter le P.L.U. en juin. Pour celui-ci, le conseil municipal devra voter. L'enquête publique pourra débuter à l'automne, pour une approbation fin 2018, début 2019.

Il attire l'attention sur la nécessité de pouvoir disposer d'un document d'urbanisme dans des délais raisonnables, aussi bien pour l'économie que pour la réalisation de projets d'habitat. Sur la zone économique Val de Moine par exemple, il ne reste plus un hectare à commercialiser.

Paul Manceau tient à développer la position du conseil communal de Torfou qui s'est réuni lundi 12 février. Le conseil communal a donné effectivement un avis favorable sur le P.A.D.D. avec une réserve sur le découpage de la zone d'activités de la Colonne. Sur celle-ci la collectivité (aujourd'hui Mauges Communauté) est propriétaire d'un peu plus de 6 hectares. Une entreprise y est installée. Le conseil communal de Torfou émet une réserve dans la mesure où plus on avance, plus on enlève des hectares à cette zone intermédiaire qui a bien été confirmée au cours des premiers travaux du P.L.U.S., notamment au travers du diagnostic. Comme chacun le sait le quartier Torfou/Le Longeron s'annonce comme un troisième pôle. Sur ce secteur qui est la porte des Mauges se trouve la Colonne, un carrefour où 11 000 véhicules passent par jour, avec près de 20 % de camions. Il existe un potentiel. Effectivement, cette zone ne s'est pas développée ces dernières années, puisque la communauté de communes devenue aujourd'hui Sèvremoine offre un attrait très intéressant avec ses zones Actipôle. La zone de Torfou n'est qu'à 10 minutes de la RN 249. Il estime qu'au regard du projet, des moyens pourraient être mis sur la zone de ce troisième pôle, bien positionné. L'arrivée de la gare va apporter des mobilités et de l'attractivité en plus. Paul Manceau trouve difficile à comprendre et à expliquer aux agriculteurs, le choix de Mauges Communauté de réduire la zone, à près de 2 hectares, sachant que la collectivité est propriétaire d'environ 6 hectares et que la zone initiale donnait de la visibilité aux agriculteurs conformément aux conseils donnés par la Chambre d'agriculture dès les travaux sur le POS de Torfou.

En tant qu'adjoint au maire de Sèvremoine chargé de l'économie et membre de la commission Economie de Mauges Communauté, Denis Vincent tient à faire savoir que lorsqu'une entreprise s'intéresse à Sèvremoine, le catalogue des avantages de toutes les zones économiques de Sèvremoine, dont celle de la Colonne, lui est présenté. Mais c'est l'industriel qui choisit. Ce ne sont pas les élus qui imposent à l'entreprise de s'installer à tel ou tel endroit.

Monsieur le maire partage une volonté de développement économique avec tous les élus des Mauges qui travaillent sur l'ensemble du territoire des Mauges. Pour cela, il convient d'avoir la meilleure stratégie foncière en jouant les bons coups aux bons endroits pour le meilleur rendement. Les porteurs de projets recherchent sont sensibles à nos critères d'attractivité. Si les conditions ne sont pas réunies dans les Mauges, ils s'installeront ailleurs. C'est la réalité. Mauges Communauté s'est ainsi emparé de cette question sur l'ensemble des Mauges. Sur chacune des 70 zones d'activités, a été évaluée « la commercialité », la capacité à commercialiser ces zones en regardant ce qui s'était passé depuis 5 ans ou 10 ans. Pour certaines zones, on déplore aucune vente depuis 10 ans voire 15 ans, faute d'attractivité et ce malgré de très grandes réserves foncières. Sur l'ensemble des Mauges, ce sont près de 200 hectares qui ont été renvoyés à l'activité agricole. Plus exactement, ces terrains étaient restés en culture mais zonés dans les PLUS à vocation économique, et constituaient des réserves foncières pour l'économie des communes historiques des Mauges. On renvoie ces 200 hectares à l'agriculture, tout en redéployant les surfaces à vocation économique là où aujourd'hui le développement économique est actif du fait de l'attractivité du lieu.

Aujourd'hui sur Mauges Communauté où commercialise-t-on surfaces à vocation économique ? Principalement, sur Sèvremoine et Chemillé. Le conseil municipal peut se réjouir que la plus grande partie du développement économique récent se fasse sur Sèvremoine. Où se trouve ce développement aujourd'hui sur notre territoire ? Sur les zones structurantes : Actipôle et Val de Moine. Selon monsieur le maire, on a tout intérêt à jouer les coups gagnants sur les zones d'activités qui sont aujourd'hui en plein développement. Sur Val de Moine aujourd'hui, la difficulté n'est pas d'attirer les entreprises mais de trouver de nouvelles surfaces dans les prochains mois. « Ce n'est pas la crise du logement, mais la crise du terrain disponible. » Cette zone connaît un engouement très important. La stratégie de Mauges Communauté est bien de mettre en œuvre le meilleur développement économique pour le territoire dans son ensemble, ce qui permet de créer des emplois et génère des recettes fiscales aux bénéfices de tous les habitants des Mauges. Les entreprises qui ne trouveront pas le niveau de prestations qu'elles recherchent aujourd'hui, c'est-à-dire des infrastructures routières, un aménagement numérique, une dynamique de territoire ne s'implanteront pas. Ce que les entreprises ne trouveront pas chez nous, elles le trouveront chez nos voisins, plus particulièrement Vendéens ou Choletais. Voilà la stratégie de Mauges Communauté pour les dix prochaines années. Un travail important a été mené avec la Chambre d'Agriculture pour préserver les espaces agricoles, puisque l'activité agricole est l'une des plus importantes activités du territoire. Cette réflexion a été très fine, de façon à ce que les projets de développement de Sèvremoine soient entendus et acceptés par la profession agricole et les services de l'Etat.

Jean-Louis Martin précise que sur Sèvremoine 77 hectares sont zonés pour l'activité économique dont 70 sur les zones Val de Moine et Actipôle. Dans le même temps, près de 60 hectares zonés en activité économique, retournent en zone agricole. On constate le même phénomène concernant l'habitat. L'agriculture est une activité importante de notre territoire, il n'est plus possible de poursuivre la même courbe croissante de consommation de l'espace agricole.

Jean-Louis Martin interroge l'assemblée pour savoir si elle souhaite poser d'autres questions ou émettre d'autres observations. Aucun conseiller municipal ne souhaitant s'exprimer davantage, le conseil municipal constate le débat sur les orientations générales du plan d'aménagement et de développement durable du futur plan local d'urbanisme de Sèvremoine.

Le conseil municipal,

Considérant l'issue de ce débat,

PREND ACTE que le second débat sur les orientations stratégiques du Projet d'Aménagement et de Développement durables et les propositions d'ajustement a bien eu lieu.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD ainsi que la note de synthèse spécifique.

La délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

DELIB-2018-058

PLUi de la Communauté de Communes « Terres de Montaigu » - Avis sur le dossier d'arrêt

Dans le cadre des articles L. 153.12 à 17 du Code de l'urbanisme, le président de la communauté de communes (CC) Terres de Montaigu sollicite l'avis de la commune de Sèvremoine sur le dossier d'arrêt de son Plan Local Intercommunal.

Le 1er janvier 2017, les CC de Terres de Montaigu et du canton de Rocheservière ont fusionné. Néanmoins, le présent PLUi a vocation à s'appliquer sur le seul territoire de la CC de Terre de Montaigu.

Le projet a été arrêté par délibération en date du 18 décembre 2017. Il dépend du SCOT du Bocage Vendéen.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable développe les axes suivants :

- Aménagement / équipements :
 - Affirmer l'organisation multipolaire et chercher les complémentarités
 - Renforcer la centralité du « cœur de ville » de Montaigu
 - Faire de la gare une porte d'entrée du territoire
- Protection des espaces naturels agricoles et forestiers (y compris objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain)
- Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques
- Paysage – urbanisme
 - Favoriser la production de nouvelles formes urbaines et architecturales de qualité
 - Préserver le caractère des villages
- Habitat : développer une offre en habitat qualitative, attractive et économe en espaces
 - Production de 300 logements par an (dont remise sur le marché de logements vacants et changements de destination). Avec l'objectif de 42 000 habitants en 2028 (34 000 aujourd'hui).
 - 30% de l'objectif dans l'enveloppe urbaine.
 - Densités : 25/ha (agglo Montaigu), 17/ha (pôle d'appui) et 15/ha (pôle de proximité).

L'effet démographique attendu se détaille comme suit :

Objectifs logements à construire	Population des ménages actualisée à 2015	Objectif de population à l'horizon 2030 (SCOT)	Objectif de population à l'horizon 2028 (PLUi)	TCAM 2015-2018	Densité
Pôle de pays	20394	25657	25075	1.6%	25 / ha
Pôle d'appui	10261	12214	11937	1.2%	17 / ha
Pôle de proximité	4057	4797	4688	1.1%	15 / ha
TOTAL	34712	42668	41700	1.4%	

- Transports et déplacements
 - Développer la multimodalités dans les déplacements du quotidien
 - Optimiser les liaisons ferroviaires régionales
 - Renforcer les connexions au sud Loire via le réseau routier structurant
- Réseaux d'énergie
- Développement des communications numériques : améliorer l'accessibilité au numérique.
- Equipement commercial : préserver la structure commerciale et soutenir le commerce de proximité.
- Développement économique et loisirs
 - Un maillage de zones d'activités présentant des vocations différentes et qui répond au parcours résidentiel des entreprises.
 - Attention particulière portée à la densification des zones d'activité économiques.
 - Réaffirmer le poids économique de l'agriculture locale.
 - Valoriser le potentiel touristique du territoire.
 - Valoriser le cadre de vie et le patrimoine, vecteurs d'attractivité du territoire.

Le PLUi de Terres de Montaigu prévoit 45 OAP sectorielles et 1 OAP thématique « commerciale » (zone commerciale porte de Boufféré). La délibération d'arrêt et ses annexes sont téléchargeables sur Sharepoint/Documents communs/Documents /Aménagement et Urbanisme/PLUi Terres de Montaigu.

Ce projet appelle les remarques suivantes :

Le territoire présente des caractéristiques communes avec Sèvremoine comme l'organisation en pôles, la préservation de la ruralité, le dynamisme économique, le soutien au commerce de proximité, ou le positionnement stratégique entre de grands secteurs urbains (Nantes, Cholet, La Roche sur Yon). Mais aussi des particularités comme une polarisation plus forte (avec l'agglomération de Montaigu qui compte 20 500 habitants).

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de Sèvremoine affiche la volonté de dialoguer et de coopérer avec les territoires voisins. La présente délibération est l'occasion, après celle d'octobre 2016 sur le SCOT du Pays du Bocage Vendéen) de renouveler le souhait de Sèvremoine de coopérer avec ce territoire sur les sujets suivants :

- Concernant les infrastructures et les mobilités : le PLUi exprime son attente concernant la modernisation de la ligne TER Nantes-Cholet sur la section Clisson-Cholet.
- Concernant le tourisme :
 - les thématiques ciblées dans le PLUi à savoir l'Histoire, l'environnement naturel et la Culture peuvent être travaillées dans un cadre coopératif. En effet, sur le plan historique, les Mauges sont concernées par les Marches de Bretagne sur sa partie ouest, et par les guerres de Vendée avec un grand nombre de lieux de mémoire.
 - La vallée de la Sèvre Nantaise au sud du territoire, sur la commune de Sèvremoine, constituent un autre point d'ancrage d'une coopération interterritoriale pour une mise en valeur de ces sites naturels. La connexion des sentiers pédestres en interface avec Sèvremoine pourrait être utilement envisagée pour favoriser le tourisme rural de découverte.
 - La Culture constitue également un point d'accroche avec la mise en réseau de sites et musées.
- Concernant Trame verte et bleue, la Sèvre Nantaise constitue un réservoir biologique entre les deux territoires. Les connexions à travers les corridors écologiques entre nos territoires pourraient être envisagées de manière concertée afin d'assurer une meilleure cohérence entre les continuités des corridors et entre les mesures prises pour assurer la sauvegarde de ces milieux. Sèvremoine décline actuellement la trame verte et bleue du SCOT dans le cadre de l'élaboration de son PLU.

Après cette présentation, Jean-Louis Martin souligne que les élus la Communauté de Communes «Terres de Montaigu », intervenant au titre des personnes associées au P.A.D.D. de Sèvremoine ont relevé l'intérêt de travailler ensemble sur ces diverses thématiques.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 153.12 à 17 du code de l'urbanisme,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	102	3	7

EMET un avis favorable au dossier d'arrêt de PLUi de Terres de Montaigu.

RENOUVELLE le souhait de Sèvremoine de coopérer avec ce territoire sur les sujets cités ci-avant.

8. Affaires patrimoniales

DELIB-2018-059

Saint Crespin - acquisition de bien

En vue de réaliser l'urbanisation d'une dent creuse située entre la rue des Moulins et la rue d'Anjou sur la commune déléguée de Saint Crespin sur Moine, il est envisagé de faire l'acquisition de la parcelle de jardin cadastrée section C n°1131 de 73 m², propriété de Madame Marie-Charlotte Nerrière, au prix de 2.50 €/m².

Les frais seraient à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2122-21 7°, L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le plan cadastral,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
110	102	1	7

ACCEPTE l'acquisition à Madame Marie-Charlotte Nerrière de la parcelle cadastrée section C n°1 131 de 73 m², au prix de 2.50 €/m².

PRECISE que les frais dits de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Didier Huchon, maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin, Gérard Vibert, Yves Marquis, Jean-Luc Bregeon, Colette Landreau, adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié à l'office notarial Jugan Luquiau (SCP) 5bis, rue Chassiac, Montfaucon Montigné, 49230 Sèvremoine.

QUESTIONS DIVERSES

Changements climatiques : Comment s'adapter dans les Mauges ?

Eric Chouteau présente la journée de partage et d'échanges prévue dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat de Mauges Communauté qui se tiendra vendredi 23 février au Sporting à Beaupréau en Mauges. De 9 h30 à 12 h30 : regards croisés sur le climat. A 19 h. : conférence de Pierre Radanne.

La journée se déroule selon trois thèmes. Olivier Gabory, directeur du C.P.I.E. Loire-Anjou, animera la première partie de la rencontre autour de deux débats : le climat tel qu'il vient d'évoluer, puis le climat tel qu'il va évoluer. Un agriculteur (éleveur laitier du Longeron), un viticulteur, un météorologue de Météo France et un représentant de la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire interviendront. L'après-midi, quatre ateliers sont prévus. La journée sera close par Pierre Radanne, reconnu internationalement. Sur les questions d'énergie, de climat, il donnera une conférence sur les changements climatiques en cours et la nécessité de s'y adapter.

Groupe Sports

Denis Sourice informe que le groupe Sports organise une nouvelle soirée à thème le 8 mars, salle de Loisirs, à Roussay, à 19h30, pour toutes les associations sportives, culturelles et sociales.

Thème de la réunion : Comment organiser une manifestation ? Les associations et les élus sont invités à cette rencontre.

DECISIONS DU MAIRE

N°DEC-2018-023-AG / Contrat de licence AutoCAD pour les services techniques municipaux Le 24 janvier 2018

Pour accomplir correctement leurs fonctions, les services techniques municipaux doivent être dotées d'un logiciel AutoCAD. Le contrat de maintenance AutoCAD LT a été renouvelé pour un an, au prix de 276 € T.T.C., avec la société CADERI, 2, rue du commandant Hennebert 22400 Lamballe.

**N°DEC-2018-024-AG / Convention de prêt avec le Bibliopôle pour l'exposition « Fil en livres »
Le 24 janvier 2018**

Une convention pour le prêt de l'exposition « Fil en livres » a été signée, moyennant les clauses principales suivantes :

- Durée : du 24 janvier au 2 juillet 2018,
- Matériel : 4 vitrines hautes fermant à clé (62 cm X 42 cm hauteur 182 cm
- Coût : à titre gracieux

le reste de la convention détermine les modalités de transport, assurances, modifications éventuelles, résiliation et litiges.

**N°DEC-2018-025-AG / Travaux de réhabilitation des mairies annexes Tranche 3 : Roussay
Avenant n°2 : Ets MABIT
Le 29 janvier 2018**

Un marché n°2016 30 17 a été signé avec la société MABIT, pour le lot n°1 Démolition Gros Œuvre des travaux de réhabilitation des mairies annexes, tranche 3 : Roussay. Un avenant n°2 a été signé avec la société MABIT, pour le lot n°1 Démolition Gros Œuvre des travaux de réhabilitation des mairies annexes, tranche 3 : Roussay, moyennant les conditions financières suivantes :

- Montant initial du marché : 9 174,39 € H.T.
- Montant de l'avenant n°2 : 1 556,73 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 10 731,12 € H.T.

L'augmentation globale de l'opération « réhabilitation de trois mairies annexes sur les communes déléguées de la Renaudière, Montfaucon-Montigné et Roussay » s'élève donc à 4,83 % après cet avenant n°2 au lot n°1 de la tranche 3.

**N°DEC-2018-026-AG / Travaux de rénovation et d'extension du complexe sportif de Saint Germain sur Moine Lot 1 : terrassement, VRD, espaces verts. Avenant n°1 avec BOUCHET VOIRIE
Le 30 janvier 2018**

Un marché n°2016 04 01 a été signé avec BOUCHET VOIRIE. Un avenant n°1, ayant pour objet une moins-value pour suppression d'un mur de soutènement, a été signé avec la société BOUCHET VOIRIE :

- Montant initial du marché : 138 396,42 € H.T.
- Montant de l'avenant n°1 : - 6 802,92 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 131 593,50 € H.T.

**N°DEC-2018-027 -AG / Etude relative à la création d'un périmètre délimité des abords autour du monument La Colonne sur la commune déléguée de Torfou : Atelier du Lieu/Futurovest
Le 31 janvier 2018**

Quatre cabinets ont été consultés pour la conclusion d'un marché de prestations de services intellectuels, en vue d'une étude pour la création d'un périmètre délimité des abords autour du monument « La Colonne » sur la commune déléguée de Torfou. Le marché est décomposé comme suit :

- Une tranche ferme : étude pour l'élaboration d'un périmètre délimité des abords autour du monument La Colonne à Torfou,
- Une tranche optionnelle : organisation d'une concertation publique dans le cadre de cette étude.

Le groupement retenu, Atelier du Lieu/Futurovest, a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le choix a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée conjointement par la chargée de mission habitat et la responsable du service commande publique, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation.

Un marché de prestations de services intellectuels, en vue d'une étude pour la création d'un périmètre délimité des abords autour du monument « La Colonne » sur la commune déléguée de Torfou, a été signé avec le groupement Atelier du Lieu de Nantes/Futurovest de Lorient, pour un montant de 3 380,00 € H.T. pour la tranche ferme, 2 040,00 H.T. pour la tranche optionnelle, soit un total pour les deux tranches de 5 420,00 € H.T.. Durée maximum d'exécution : 14 mois, à compter de la notification du marché.

**N°DEC-2018-028-AG / Mutualisation des cimetières de la commune nouvelle de Sèvremoine : GESCIME
Le 31 janvier 2018**

Il était opportun de mutualiser la gestion administrative des cimetières entre toutes les communes déléguées de la commune nouvelle de Sèvremoine. Un bon de commande proposé par GESCIME a été signé, comprenant les prestations suivantes :

- Gestion de projet et paramétrage, migration, pour les 11 sites : paramétrage, refonte de la cartographie, installation du logiciel GESCIME, intégration de la cartographie, pour les 11 sites des 10 communes déléguées de la commune nouvelle de Sèvremoine : 8 621,00 € H.T.
- Formation sur site : 2 150,00 € H.T.
- Opérations reprise des données CERIG, BERGER LEVRAULT, GEOMATICA : 6 145,00 € H.T.
- Maintenance pour les 11 sites : 2 343,00 € H.T..

N°DEC-2018-029-AG / Démolition de l'usine GEP à Saint Germain sur Moine : diagnostics parasitaire, plomb, déchets et location d'une nacelle.

Le 2 février 2018

L'ancienne usine de chaussures GEP 48, rue Docteur Rafflegeau à Saint Germain sur Moine doit être démolie, mais avant cette démolition certains diagnostics sont obligatoires. Un contrat a été signé avec APAVE 25, rue de Mondement 49303 Cholet cedex, pour les prestations suivantes :

- Diagnostic parasitaire : forfait déplacement et émission du rapport : 910,00 € H.T.
- Diagnostic plomb : forfait déplacement et émission du rapport : 1 800,00 € H.T.
- Diagnostic déchets avant démolition de bâtiment
Forfait déplacement et émission du rapport : 4 700,00 € H.T.
- Option acceptée : location d'une nacelle avec chauffeur : 900,00 € H.T.
8 310,00 € H.T.

N°DEC-2018-030-AG / Travaux relatifs à la réhabilitation de la mairie annexe de Roussay Lot 4 Plafonds suspendus Avenant n°2 avec ATELIER DES PLAFONDS DU MAINE

Le 8 février 2018

Un marché n°2016 30 20 a été signé avec ATELIER DES PLAFONDS DU MAINE concernant le lot 4 Plafonds suspendus, des travaux de réhabilitation des mairies annexes Tranche 3 : Roussay. Un avenant n°2, ayant pour objet une isolation complémentaire sur l'ossature des plafonds existants peut avoir été signé avec la société ATELIER DES PLAFONDS DU MAINE, concernant le lot 4 Plafonds suspendus, des travaux de réhabilitation des mairies annexes Tranche 3 : Roussay.

- Montant initial du marché : 3 113,60 € H.T.
- Montant de l'avenant n°2 : 546,11 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 3 659,71 € H.T.

L'augmentation globale de l'opération « réhabilitation de trois mairies annexes sur les communes déléguées de la Renaudière, Montfaucon-Montigné et Roussay », s'élève donc à 5,16 % après cet avenant n°2 au lot n°4 de la tranche 3.

N°DEC-2018-031-AG / Prestations de services Assurances Lot 3 Responsabilité civile Avenant n°1 avec PNAS Assurances

Le 8 février 2018

La gestion des résidences Avresne/Mimosas Claire Fontaine et du service de portage de repas à domicile a été reprise par le C.C.A.S.. Lors de la rédaction du dossier de consultation des entreprises pour les prestations de services Assurances Lot 3 Responsabilité civile, le marché signé avec PNAS Assurances pour la résidence de l'Avresne était gérée par la commune.

Un avenant n°1 a été signé avec PNAS Assurances, ayant pour objet la prise en compte du transfert de la résidence de l'Avresne au C.C.A.S. à compter du 1^{er} janvier 2018, modifiant le taux de prime pour la commune de Sèvremoine : 0,053 % de la masse salariale. Montant provisionnel annuel de la prime : 2 967,20 € T.T.C., après avenant (au lieu de 3 217,95 € T.T.C. avant avenant).

Concessions cimetières

Date de la décision	Maire ayant accordé la concession	N° de la concession	Demandeur	Sépulture de	Durée de la concession	Début de la concession	Nature de la concession	Prix de la concession
Le 29 décembre 2017	Tillières	05/2017	M. Louis-Marie Brebion	Mme Yvonne Brebion née Cousseau et sa famille	30 années	29 décembre 2017	Concession nouvelle	240 €
Le 16 janvier 2018	Torfou	2018/20	Mme Odile Coulonnier	Familles Coulonnier-Neau	30 années	9 décembre 2013	Renouvellement d'une concession accordée du 9 décembre 1983 au 8 décembre 2013	160 €

Le 16 janvier 2018	Torhou	2018/21	Anne Neau	Familles Neau-Mallet	30 années	8 janvier 2018	Concession nouvelle	80 €
Le 26 janvier 2018	Saint Germain	1/2018	Marie-France Caillet née Guilbaud	André Caillet et son épouse	30 années	23 janvier 2018	Concession nouvelle	650 €

Déclarations d'intention d'aliéner

La commune de Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
2018001	TORFOU	12 - 14	Nationale (rue)	AC	150, 154	29/01/2018
2018002	TORFOU	12 - 14	Nationale (rue)	AC	158, 159	29/01/2018
2018003	TORFOU	12 - 14	Nationale (rue)	AC	518, 696	29/01/2018
2018004	ST GERMAIN	42	Raffegau (rue du Dr)	D	160, 162	29/01/2018
2018005	ST GERMAIN	22	Raffegau (rue du Dr)	D	1913, 2550, 2552	29/01/2018
2017006	LE LONGERON	9	Colonne (rue de la)	AA	60	29/01/2018
2018007	ST MACAIRE	85	Choletaise (rue)	AH	315	29/01/2018
2018008	ST MACAIRE	13	Vendée (rue de la)	AE	126	29/01/2018
2018009	ST CRESPIN	34	Anjou (rue d')	C	1387, 3621	29/01/2018
2018012	ST MACAIRE	78	Vendée (rue de la)	AL	66	29/01/2018
2018014	TILLIERES		Or (rue de la boule d')	D	1311,1312	29/01/2018
2018015	TILLIERES	14	Or (rue de la boule d')	D	664, 665, 1154, 1156, 1424	29/01/2018
2018016	ST MACAIRE	38	Hugo (rue Victor)	AB	444p	29/01/2018
2018017	TORFOU	3	Hirondelles (rue des)	D	998	29/01/2018
2018019	MONTFAUCON	4	Marguerites (rue des)	B	1503	29/01/2018
2018020	ST MACAIRE	13	Fontaine (rue de la)	AC	71	29/01/2018
2018021	ROUSSAY	19	Aubert (rue du Douet)	A	348	26/01/2018
2018022	ST ANDRE	2	Tannerie (rue de la)	AA	616	29/01/2018
2018023	ST MACAIRE	39	Choletaise (rue)	AE	863, 868, 1041, 287p, 865p	29/01/2018
2018024	ST CRESPIN	13	Gaudu (rue de)	C	952, 956, 959, 966	05/02/2018
2018025	TORFOU	6	Pasteur (rue)	AC	275, 276	05/02/2018
2018026	ST GERMAIN	12	Colverts (rue des)	D	2928	05/02/2018
2018027	ST GERMAIN	40	Mairie (rue de la)	E	1528, 1530, 1550, 1556	05/02/2018
2018028	ROUSSAY	7	Principale (rue)	A	1011	05/02/2018
2018029	TILLIERES		Commerce (rue du)	C	957, 958	05/02/2018
2018030	TILLIERES	58	Commerce (rue du)	A	1391	05/02/2018
2018031	ROUSSAY	44	Principale (rue)	A	859, 851, 2042,864	05/02/2018